

Édition 2025



Orientation, mode d'emploi.

Agriculture / Agroalimentaire / Environnement


apecita
l'emploi agri, agro
& environnement





2025-2026

L'ÉDITO

L'ORIENTATION, SÉSAME POUR UN AVENIR PROFESSIONNEL RÉUSSI



TOUTES NOS FORMATIONS INITIALES PAR ALTERNANCE



Ce cahier expert dédié à l'orientation vise à vous permettre d'entreprendre cette étape déterminante en toute sérénité et cheminer de façon éclairée à travers le dédale des parcours de formation du secteur agricole. Trouver le bon chemin pour accéder au métier correspondant au mieux à nos valeurs et nos aspirations peut se révéler un véritable casse-tête lorsque l'on ne bénéficie pas d'un accompagnement adapté. À l'Apecita, notre démarche vise à ce que vous deveniez le chef d'orchestre de votre orientation.

Tout commence, en général, par un métier, un environnement de travail sur lesquels nous projetons un idéal. Souvent, le fossé se révèle grand entre l'image que l'on se forge et la réalité.

Avant de foncer tête baissée dans l'aventure, il est indispensable, dans un premier temps, d'apprendre à bien vous connaître pour valider le fait que votre projet « matche » avec votre profil. Si les conditions sont remplies, il s'agira de bien étudier les perspectives d'emploi offertes. L'échange avec des professionnels du secteur et la réalisation de stages d'immersion vous apporteront également des sources riches d'enseignement. Une fois assuré que tous les indicateurs sont au vert, selon votre niveau, vous partirez à la découverte des différents cursus et/ou passerelles pour accéder à l'emploi convoité.

Nous sommes amenés à consacrer la majeure partie de notre vie à notre travail, il est donc préférable d'occuper des fonctions alignées avec nous-mêmes. Par ailleurs, nos trajectoires professionnelles ne sont parfois pas linéaires et nous pouvons être également amenés à évoluer.

Ce cahier expert est conçu pour apporter des éclairages sur la formation tout au long de la vie.

En plus de ce magazine, l'Apecita met à votre disposition ses deux plateformes: la première, Agrorientation, dédiée à l'orientation, et, depuis peu, Apecita Média, outil ressource sur l'emploi et la formation dans nos secteurs. Véritables mines d'or, nos sites vous apporteront toutes les informations utiles sur les formations, les métiers et les établissements, ainsi que nombreux témoignages. Pour compléter vos recherches et bénéficier des précieux conseils de nos experts, je vous recommande en parallèle de prendre contact avec la délégation Apecita la plus proche de chez vous.

“

Le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est de le créer.
– Peter Drucker

”

MYLÈNE GABARET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'APECITA

L'actualisation des informations est réalisée par les services de l'Apecita. Toutes les remarques ou informations nouvelles concernant ce document sont les bienvenues pour permettre d'améliorer les nouvelles éditions. Elles doivent être adressées à l'Apecita, 1 rue du Cardinal Mercier - 75000 Paris. Téléphone : 01 44 53 20 20. Email : brochures@apecita.com - Site interne : www.apecita.com - www.agrorientation.com. Publicité «Centres de formation» : service@apecita.com - 01 80 27 26 00

Impression Socosprint Imprimeurs, route d'Archettes, 88000 Épinal. Origine géographique du papier : Suisse, taux de fibres recyclées : 55 %, certification des fibres utilisées : PEFC 100 %, indicateur environnemental : eutrophisation 0,013 kg/t.

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

www.mfr.fr



Catalogue 2025



LE TRI + FACILE



BAC DE TRI





CFPPA BAIE DE SOMME

FORMATIONS LONGUES

APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE



PÔLE SERVICES

Formations diplômantes et qualifiantes permettant d'accéder à des emplois dans le secteur médico-social, la petite enfance, la restauration, l'hébergement et le tourisme.



PÔLE AGRICULTURE

Formations diplômantes ou qualifiantes permettant de travailler dans des exploitations agricoles ou de se préparer à une installation.



PÔLE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Formations diplômantes et qualifiantes débouchant sur des emplois d'ouvriers qualifiés, d'agents de collectivité, de chefs d'équipe et chefs d'entreprise.



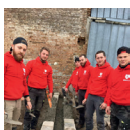
PÔLE INSERTION

VAE, bilan de compétences, S'engager vers l'emploi et plateforme préparatoire à l'alternance (Agefiph).

FORMATIONS COURTES



Des catalogues de formation sont proposés pour chaque filière afin de répondre aux besoins de compétences identifiés sur notre territoire.



Des plateaux techniques, supports de formation et d'évaluations en milieu de travail.

JOURNÉE PORTES OUVERTES
Samedi 01 mars 2025

L'équipe du CFPPA de la Baie de Somme est heureuse de vous accueillir de 09 H 00 à 17 H 00

Découvrez les formations de l'établissement en scannant le QR Code !



*Locaux adaptés et accessibles aux personnes en situation de mobilité réduite

SOMMAIRE

INTRODUCTION - L'orientation, c'est tout au long de la vie ! Page 6

LES FORMATIONS DIPLÔMANTES

Découvrir l'enseignement agricole au cœur du vivant Page 8

De la troisième au baccalauréat Page 10

Quels emplois après un Bac pro ou un BP ? Page 13

Formations courtes après le baccalauréat Page 14

Quels emplois après un Bac + 2 ou un Bac + 3 ? Page 17

Formations longues après le baccalauréat Page 18

Se former après un Bac + 2 ou un Bac + 3 Page 22

Quels emplois après un Bac + 5 ? Page 25

Les périodes de formation en milieu professionnel ou les stages Page 26

L'Apecita apporte son expertise aux jeunes Page 27

DANS VOTRE RÉGION : DES ÉTABLISSEMENTS

ET DES FORMATIONS Page 29

LES FORMATIONS SPÉCIALISANTES Page 38

L'ALTERNANCE AUX DEUX VISAGES Page 40

LA FORMATION PROFESSIONNELLE Page 44

Les prestations bénéficiant d'un financement Page 45

Les dispositifs Page 47

Se former à distance Page 50

Comment savoir si un diplôme est reconnu par l'État et par les professionnels ? Page 52

Petit glossaire de la formation 2.0 et 3.0 Page 53

Nouveau départ en agri/agro Page 54

Les formations pour s'installer en agriculture Page 55

Agrorientation : la référence en matière de métiers et de formations Page 57

Les délégations Apecita Page 60



L'ORIENTATION, c'est tout au long de la vie !

L'orientation, qu'elle soit scolaire ou professionnelle, peut parfois s'apparenter à la course du même nom. À vous de choisir votre rythme, vos balises et vos objectifs afin d'atteindre votre but. Mais pas de panique : vous pourrez, tout au long de ce processus, vous faire accompagner et conseiller par de nombreux acteurs qui seront, en quelque sorte, votre boussole ! Et si vous hésitez ou si vous vous trompez, de nombreuses passerelles existent pour vous permettre de rebondir et de changer d'orientation !

Comme dans le sport du même nom, pas question de se lancer dans son orientation tête baissée. La première des choses à faire est de fixer un objectif : le métier idéal. Pour cela, il est indispensable de se poser toute une série de questions sur ce qui vous plaît, vos centres d'intérêt, vos motivations... En quelques mots : ce qui vous poussera à vous lever chaque matin avec la même envie ! Que vous soyez collégien, lycéen, étudiant, salarié ou en recherche d'emploi, n'hésitez pas à vous pencher sur vos expériences passées pour mieux vous connaître. Questionnez aussi vos proches sur la manière dont ils vous perçoivent. Enfin, ne vous cantonnez pas aux métiers qui vous sont familiers. Soyez curieux !

Vous n'avez pas encore déterminé la direction à prendre ? Continuez à vous renseigner, à découvrir des secteurs d'activité par des rencontres, des stages, des jobs... Le chemin va se construire étape par étape au fur et à mesure de votre réflexion, de la validation de vos idées et de l'évolution de votre situation personnelle. Vous avez identifié votre but ? Alors il est prudent de s'intéresser au marché de l'emploi dans le secteur. Même si la passion peut s'avérer un atout indéniable, n'oubliez pas que la finalité reste d'exercer un métier, et donc de se confronter aux réalités de l'emploi !

Chacun cherche sa voie

Il est temps maintenant de définir le chemin le plus efficace pour construire votre parcours de formation.

Pour rappel, la formation a pour but

l'acquisition de nouvelles compétences permettant de devenir opérationnel dans une gamme de métiers. Elle rassemble la formation diplômante, qui permet d'obtenir un diplôme reconnu sur le marché du travail, et la formation qualifiante, qui permet d'initier ou de perfectionner une compétence ou une qualification. Vous pouvez vous renseigner auprès de professionnels qui exercent le ou les métiers visés. Quels sont leurs parcours de formation et les diplômes obtenus ? Mais n'oubliez pas que chaque trajectoire est unique. Vous devrez retenir celle qui vous convient et qui vous correspond le mieux. Études courtes ? Études longues ? CAP agricole ? Bac pro ? BTS ? Licence ? Écoles d'ingénieurs ? Master ? Doctorat d'université ? Y a-t-il des passerelles possibles ? Si oui, à quel niveau ? Alternance ? Apprentissage ? Vous pourrez aussi tenir compte d'autres critères : la situation géographique des établissements de formation choisis, les caractéristiques territoriales du marché de l'emploi dans le secteur visé... Vous l'aurez compris, l'orientation ressemble avant tout à une course de fond. Celle-ci commence très tôt et elle se poursuivra très probablement tout au long de votre vie !

WWW.AGRORIENTATION.COM

Mis en place par l'Apecita, le site www.agrororientation.com permet de trouver la formation adaptée à votre projet.

Il répertorie :

- une liste de 200 métiers ;
- 1 300 formations décrites ;
- 2 100 organismes de formation.

Retrouvez plus d'informations en page 57.

CONCRÈTEMENT, PAR QUOI COMMENCER ? TOUT SIMPLEMENT PAR UN AUTO-QUESTIONNEMENT COMME CELUI-CI :

Qui suis-je ?

- Ai-je besoin de défis, de stimulations ?
- Ai-je besoin de voir le résultat concret de ce que j'entreprends ?
- Ai-je besoin de travailler en lien avec d'autres personnes ?
- Une activité routinière me dérange-t-elle ?
- Est-ce que je souhaite un travail qui ait du sens ? Au bénéfice des gens ?
- Ou encore un travail très rémunérateur ?

Quels sont mes talents ?

- L'habileté manuelle ?
- La rencontre des gens ?
- Le goût pour les situations qui peuvent paraître stressantes à d'autres ?
- L'organisation d'activités ?
- Le débat contradictoire avec d'autres personnes ?

Quelles sont les activités que j'apprécie ?

- Fabriquer et construire des choses concrètes ?
- Observer, évaluer, résoudre des problèmes ?
- Prendre des responsabilités, entraîner les autres ?
- Imaginer, créer ou concevoir ?
- Rendre service, accompagner, conseiller ?
- Appliquer et faire respecter les règles, les procédures, les modes d'emploi ?

Qu'est-ce que j'aime découvrir et apprendre ?

- Les sciences du vivant ?
- Les techniques industrielles ?
- Les nouvelles technologies ?
- La gestion de projets ?

Dans quel milieu/contexte de travail je souhaite évoluer ?

- À l'intérieur ? Dans un bureau ? Dans un atelier ?
- À l'extérieur ? Auprès de la nature ?
- Avec utilisation d'outils ou de matériels/machines ? De nouvelles technologies ?
- Dans une petite structure ? Une administration ?
- Dans un contexte international, en France ou à l'étranger ?
- Créer mon entreprise, ma start-up ? Devenir chef d'entreprise ?

L'Apecita vous accompagne

En tant que spécialiste de l'emploi et du recrutement en agriculture, en agroalimentaire et en environnement, l'Apecita propose aux étudiants, aux personnes en recherche d'emploi et aux salariés souhaitant évoluer dans leur entreprise ou changer de métier, un panel de services permettant de les guider dans leur orientation.

✓ Le bilan de compétences et professionnel

Vous recherchez un emploi, vous souhaitez évoluer, vous reconvertissez mais... vous ne savez pas vers quoi, où, ni comment orienter vos recherches.

✓ L'entretien conseil

- Diagnostic : vous avez besoin de mieux vous connaître. À partir de tests et de questionnaires, l'Apecita vous aide à clarifier vos centres d'intérêt, vos motivations, à faire l'inventaire de vos compétences ou encore à identifier vos traits de personnalité.
- Orientation : vous recherchez des informations sur une formation à suivre pour exercer un métier, sur le contenu d'une formation précise, ou encore sur ses débouchés. Vous voulez découvrir la diversité des métiers de chaque filière.

✓ « Explore les filières »

Une série de webinaires présentant les métiers, les formations et l'emploi dans chaque filière.

✓ La chaîne des métiers agri/agro

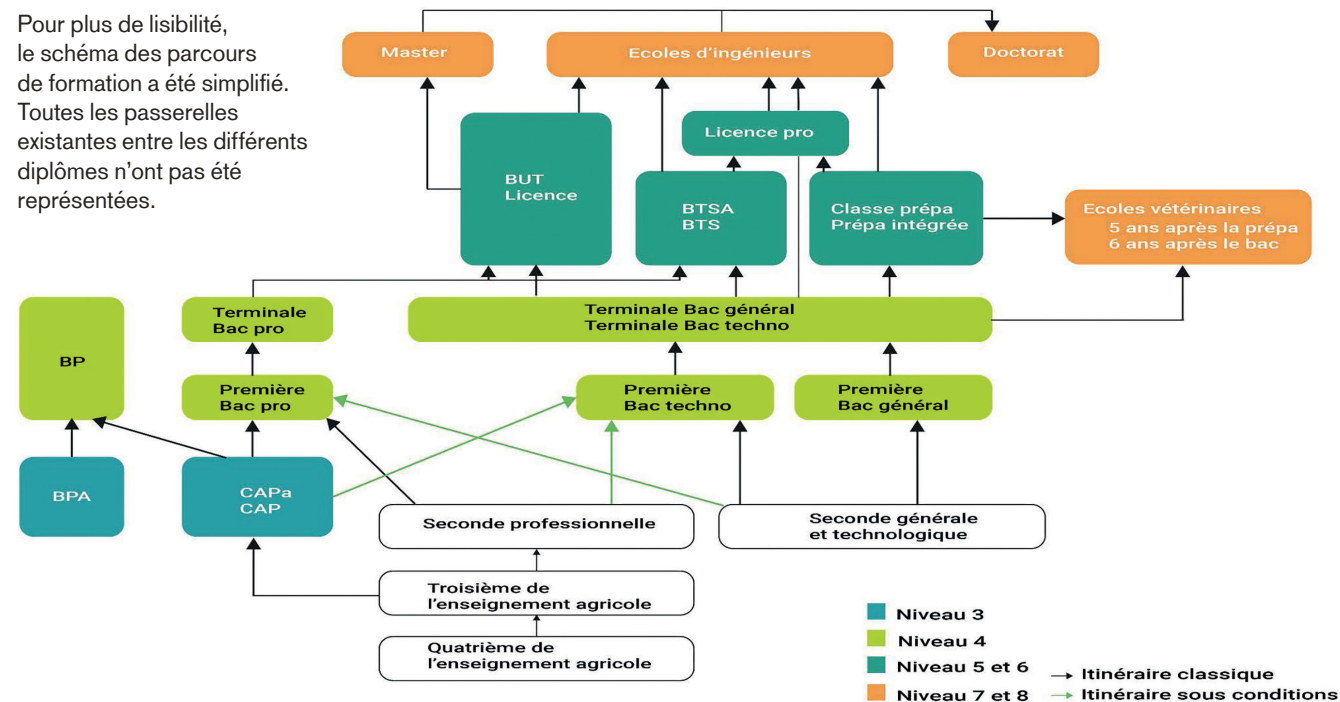
Fruit d'une collaboration de l'Apecita avec plusieurs partenaires, cette chaîne YouTube regroupe plus d'une cinquantaine de vidéos métiers.



Découvrir l'enseignement agricole AU CŒUR DU VIVANT

Deuxième dispositif éducatif français, l'enseignement agricole forme à tous les métiers du vivant, de la quatrième au Bac dans l'enseignement général, technologique et professionnel, et de Bac + 2 au doctorat dans l'enseignement supérieur. Ces parcours diplômants ou qualifiants sont accessibles par différentes voies : formation initiale scolaire et par apprentissage ou formation professionnelle continue.

Pour plus de lisibilité, le schéma des parcours de formation a été simplifié. Toutes les passerelles existantes entre les différents diplômes n'ont pas été représentées.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Apecita ou les établissements de formation. Toutes les coordonnées sur www.apecita.com et www.agrororientation.com

Saviez-vous que l'enseignement général, technique et supérieur agricole, sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture, est le deuxième dispositif éducatif en France, après l'Éducation nationale ? Contrairement à certaines idées reçues, il n'est pas l'apanage des enfants d'agriculteurs. En très grande majorité (plus de 80 %), les élèves et les étudiants ne sont

pas issus du milieu. Et si certains pensent que les crises qui touchent depuis quelques années les principales productions pourraient détourner certains jeunes de ce secteur, il n'en est rien !

Un enseignement au cœur des grands enjeux de demain
L'enseignement agricole forme à toutes les professions du vivant : métiers de la terre, de la nature, du

végétal, de la forêt et du bois, dans des fonctions très variées (production, transformation, commercialisation, services...). Des métiers tournés vers l'avenir, en lien avec les grandes préoccupations de notre société : l'alimentation, l'environnement, les territoires, le développement durable, l'énergie... Son dispositif offre un large éventail de formations diplômantes ou qualifiantes, pour tout niveau,

DÉFINITIONS

FORMATION INITIALE VS FORMATION CONTINUE

La formation initiale

Acquisition de compétences par des personnes qui n'ont jamais exercé de métier, avec des stages en milieu professionnel.

L'apprentissage

Formation en alternance, assurée conjointement dans les centres de formation d'apprentis (CFA) et les entreprises.

La formation continue

Acquisition de compétences par des personnes engagées dans la vie active, qu'elles soient en poste ou en recherche d'emploi. La formation continue peut être proposée à temps plein, à temps partiel, sous contrat de professionnalisation.

FORMATION DIPLÔMANTE VS FORMATION QUALIFIANTE

La formation a pour objectif l'acquisition de nouvelles compétences pour devenir opérationnel dans un métier. Elle rassemble...

La formation diplômante

Elle permet d'obtenir un diplôme reconnu sur le marché du travail.

La formation qualifiante

Elle délivre une attestation reconnue sur le marché du travail.

de la quatrième au Bac dans l'enseignement général, technologique et professionnel, et de Bac + 2 au doctorat dans l'enseignement supérieur. L'accès est possible par différentes voies : formation initiale scolaire, par apprentissage ou formation professionnelle continue. Les bonnes performances en matière d'insertion dans la vie professionnelle participent également à attirer de nombreux jeunes. Le taux d'insertion est de 87 % après un baccalauréat professionnel, de 92 % après un brevet de technicien supérieur agricole et de 94 % après un diplôme de l'enseignement supérieur long.

Les différentes familles de l'enseignement agricole

Présent sur l'ensemble du territoire national, l'enseignement agricole compte actuellement 802 établissements scolaires :

- 220 lycées agricoles publics;
 - 582 établissements privés (maisons familiales rurales et lycées agricoles).
- Il comprend également :
- 17 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (10 établissements publics, 6 établissements privés sous contrat et 1 institut à vocation euroméditerranéenne);
 - 2 établissements d'enseignement à distance.

Les établissements privés sous contrat avec l'État ont une place importante dans l'enseignement agricole, car ils représentent les trois quarts des établissements scolaires et accueillent 59 % des élèves et étudiants.

Ils sont quasiment tous affiliés à l'une des fédérations suivantes :

- l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO);
- le Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap);
- l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep);
- la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs privées (France Agro³).

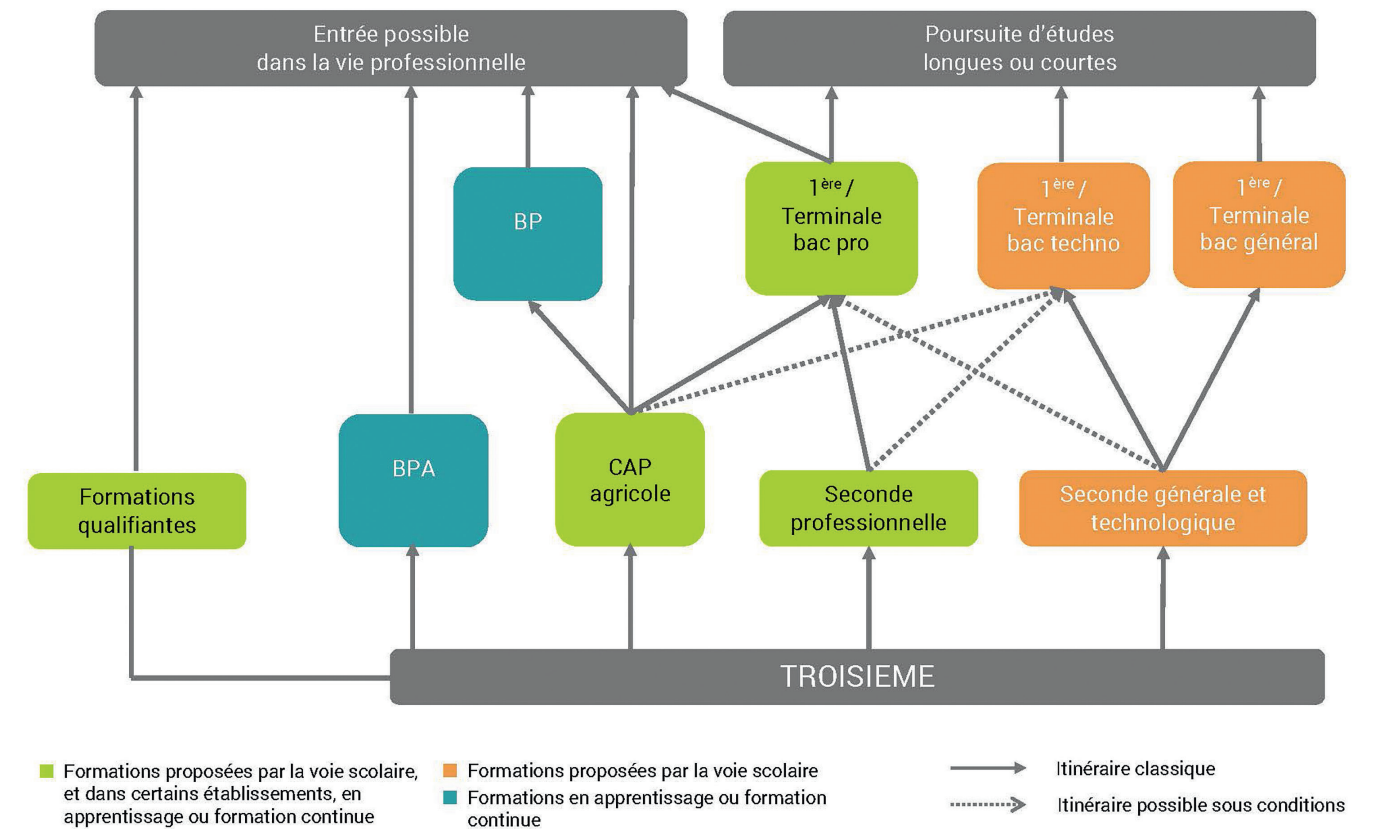


De la troisième AU BACCALAURÉAT

Vous êtes en troisième et vous hésitez entre les différentes voies : générale, technologique et professionnelle ? Découvrez les différents Bac au sein de l'enseignement agricole.

INFOS

- **BPA** : brevet professionnel agricole
- **BP** : brevet professionnel
- **CAPa** : certificat d'aptitude professionnelle agricole



Après la troisième, l'élève peut poursuivre sa scolarité en voie générale et technologique ou en voie professionnelle. Pour celles et ceux qui souhaitent commencer à travailler rapidement, ils peuvent se diriger vers le BPA ou le CAPa.

Le BPA (brevet professionnel agricole) est un diplôme de niveau 3 qui permet d'exercer une activité d'ouvrier qualifié dans les domaines agricole et para-agricole. La formation se base largement sur des apprentissages en situation profession-

nelle en entreprise ou au sein d'exploitations.

Le CAPa (certificat d'aptitude professionnelle agricole) est un diplôme professionnel de niveau 3 qui se prépare en deux ans après la classe de troisième. Il mêle enseignements généraux, enseignements professionnels et stages, et vise l'insertion professionnelle comme ouvrier qualifié dans les secteurs de la production agricole, de l'aménagement, de la transformation et des services. Dans certaines conditions, il permet aussi aux titulaires du diplôme d'intégrer

le cursus du baccalauréat professionnel en classe de première professionnelle. Les titulaires d'un CAPa peuvent également poursuivre vers un BP (brevet professionnel). Ce diplôme de niveau 4 permet d'exercer en tant que salarié hautement qualifié ou en tant que responsable d'une exploitation agricole.

Pro, techno, général : à chacun son Bac !

Quant à celles et ceux qui aiment apprendre en faisant mais qui hésitent encore à poursuivre éventuellement leurs études,

ils ont tout intérêt à opter pour un baccalauréat professionnel, plus communément appelé « Bac pro ». Diplôme de référence de la voie professionnelle, il se prépare habituellement en trois ans après la troisième. Il se compose de la classe de seconde pro et d'un cycle terminal (première et terminale). Il vise à former des salariés hautement qualifiés, des techniciens, des chefs d'équipe et des responsables agricoles, mais permet aussi la poursuite d'études, notamment en BTS. Le Bac pro peut également se préparer en deux ans après un CAPa ou après une seconde générale et technologique. Pour celles et ceux qui envisagent déjà une poursuite d'études en cycle court ou long (BTS, université, école d'ingénieurs...), il est conseillé d'intégrer une classe de seconde générale et technologique. L'élève y teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir une classe

de première générale ou de première technologique pour préparer le Bac général ou technolo-

gique. L'enseignement agricole propose le Bac techno STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant). À noter que le Bac général est également dispensé dans les lycées agricoles. Il a la même valeur que celui préparé au sein de l'Éducation nationale.

Quelques chiffres...

En formation initiale scolaire, le Bac professionnel (de la seconde à la terminale) concentre près de la moitié des élèves de l'enseignement agricole technique (45 %), le Bac général et technologique 16 %, le CAPa 9 % et les classes de collège (quatrième et troisième) 20 %.

Du côté de l'apprentissage, 27 % des apprentis de l'enseignement agricole sont en formation de niveau 3 (CAPa et BPA) et 39 % préparent un diplôme de niveau 4 (Bac pro et équivalent).

LE STAGE DE TROISIÈME ET DE SECONDE

Quels conseils pour bien le choisir ?











Il n'est pas toujours facile de choisir, dès la fin du collège, un métier et/ou des études. D'une durée de cinq jours consécutifs ou non, le stage de troisième est l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, ainsi que de se confronter aux réalités concrètes du travail. C'est aussi un moyen de s'informer sur un métier, sur un secteur, pour mieux définir le futur projet professionnel. Depuis 2024, un nouveau stage de deux semaines est instauré pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique. Si vous n'avez aucune idée du secteur d'activité qui vous intéresse, vous pouvez consulter le site stagedeseconde.1jeune1solution.gouv.fr ou vous rapprocher de vos professeurs, de votre conseiller principal d'éducation et du conseiller d'orientation-psychologue de votre établissement. N'oubliez pas non plus les lieux ressources, comme le centre de documentation et d'information (CDI) du collège, le centre d'information et d'orientation (CIO), les bureaux de l'Onisep... Enfin, les Salons et les forums métiers sont également d'excellentes occasions pour rencontrer des établissements ou des professionnels, qui pourront vous en dire plus sur leur métier et sur leur quotidien.

Les 16 spécialités du Bac pro

- Agroéquipement
- Aménagements paysagers
- Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin
- Conduite et gestion de l'entreprise hippique
- Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
- Conduite de productions aquacoles
- Conduite de productions horticoles
- Forêt
- Gestion des milieux naturels et de la faune
- Laboratoire Contrôle Qualité
- Service aux personnes et animation dans les territoires
- Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
- Technicien conseil vente en animalerie
- Technicien conseil vente univers jardinerie
- Technicien en expérimentation animale

QUELS EMPLOIS APRÈS UN BAC PRO OU UN BP ?

EXEMPLES DE MÉTIERS¹

 Grandes cultures, élevage	Salarié agricole polyvalent, vacher, porcher, berger, second d'exploitation (avec expérience)	
	Exploitant, éleveur	
 Horticulture <small>(floriculture, maraîchage, arboriculture, pépinière...)</small>	Second d'exploitation (avec expérience), salarié horticole, chef d'équipe, serriste	
	Exploitant (maraîcher, arboriculteur, pépiniériste...)	
 Viticulture-œnologie	Salarié viticole (avec expérience : chef d'équipe), aide caviste, ouvrier de chai	
	Viticulteur	
 Cheval	Éleveur	
	Palefrenier, soigneur	
	Lad jockey et lad driver	
 Nature, jardin, paysage, forêt	Moniteur, accompagnateur équestre	
	Forêt	Exploitant forestier
		Ouvrier sylviculteur, agent technique forestier
		Élagueur
Aménagement paysager	Jardinier paysagiste, conducteur d'engin	
 Environnement	Salarié d'entretien de l'espace rural	
	Garde-chasse, garde-pêche, écogarde	
 Machinisme	Conducteur de machines agricoles, tractoriste	
	Mécanicien réparateur, mécanicien en matériels de parcs et jardins	
 Agroalimentaire	Opérateur de production, conducteur de ligne (postes évolutifs vers chef d'équipe)	
	Agent de laboratoire, technicien de laboratoire	
 Commerce	Vendeur sédentaire (agrofouritures, caves viticoles, grande distribution), vendeur conseil (jardinerie, animaleries)	
	Secrétariat, accueil	
 Services	Auxiliaire de vie	
	Auxiliaire puéricultrice, agent de service en maternelle, agent de service petite enfance	

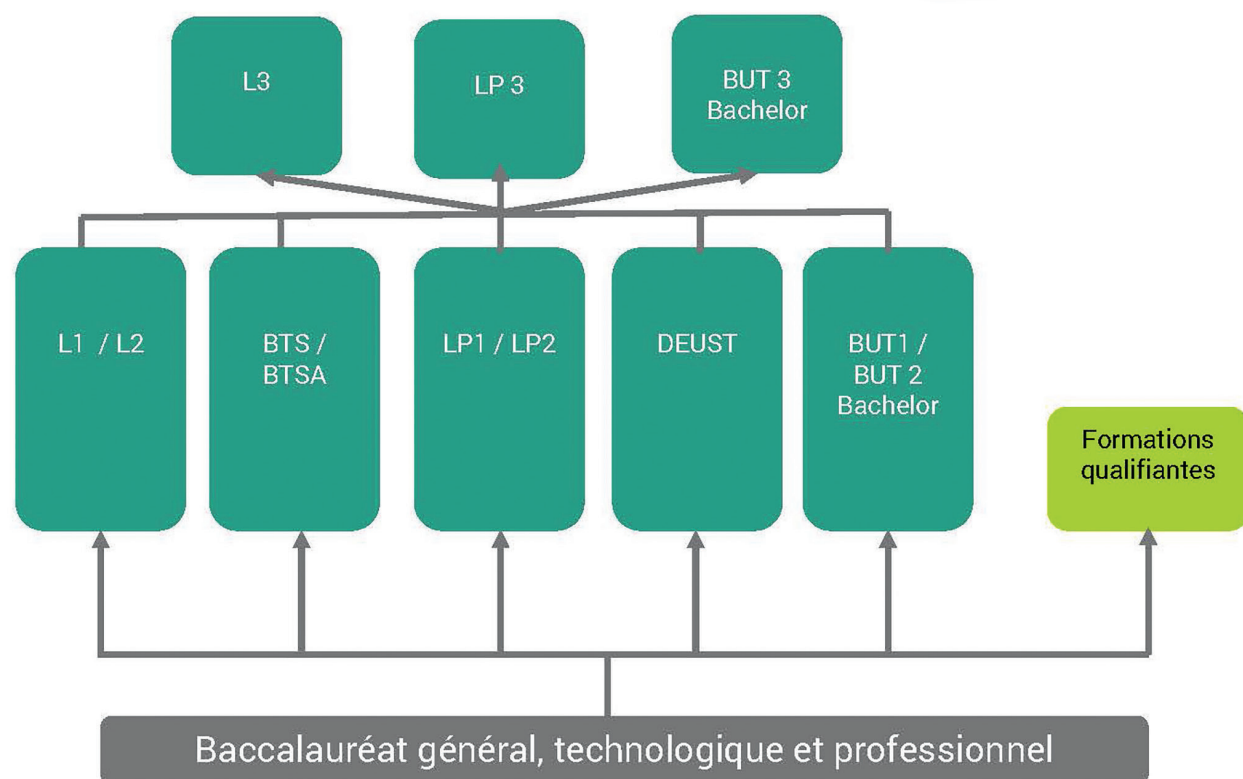
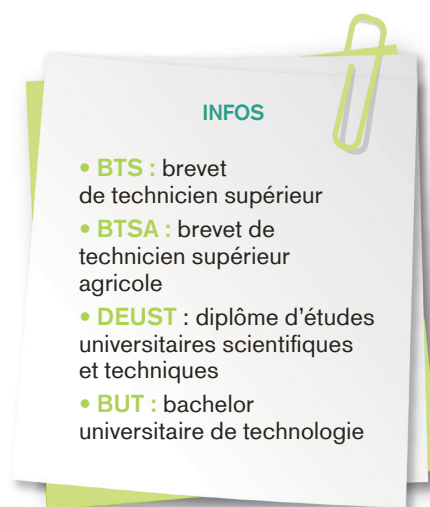


(1) Faites-vous une idée plus précise en consultant les fiches métiers sur www.agroorientation.com

Nécessite de s'installer comme agriculteur ou chef d'entreprise.

Formations courtes APRÈS LE BACCALAURÉAT

Vous avez le Bac, vous voulez faire des études supérieures courtes ? Pour faire votre choix entre les nombreuses formations proposées, informez-vous sur les débouchés et sur les métiers auxquels elles conduisent sans oublier de tenir compte de vos goûts et de vos aptitudes.



Le BTS relève du ministère de l'Éducation nationale, **le BTSA** de celui de l'Agriculture. Ils sont proposés par les lycées publics et privés. La pédagogie est axée sur les travaux pratiques (TP) et sur les travaux dirigés (TD).
Durée : 2 ans après le Bac.

Stage : de 8 à 16 semaines (en fonction de la filière choisie).

Le BUT est dispensé dans les instituts universitaires de technologie (IUT). Il remplace, depuis la rentrée 2021, le DUT.
Durée : 3 ans après le Bac.
Stage : 22 semaines minimum.

Le DEUST se prépare également à l'université. Les contenus théoriques et pratiques de chaque spécialité sont le plus souvent définis en collaboration avec des entreprises et des collectivités locales.
Durée : 2 ans après le Bac.
Stage : de 8 à 10 semaines.



TOUT SAVOIR SUR...

Les crédits ECTS

Inscrits sur les relevés de notes après chaque session d'examen, les crédits ECTS (« European Credits Transfer System » ou « système européen de transfert et d'accumulation de crédits ») sont un outil de l'espace européen de l'enseignement supérieur visant à simplifier la mobilité des étudiants, que ce soit d'un pays à un autre ou même entre les établissements de l'enseignement supérieur en cas de réorientation. Ils facilitent également la reprise d'études sans avoir à repasser les crédits déjà validés.

Délivrés par les établissements d'enseignement supérieur, ces crédits sont accumulés après chaque semestre, sous réserve d'avoir validé ses examens !

Un semestre correspond à 30 crédits. Ainsi, une licence nécessite la validation de six semestres, soit l'obtention de 180 ECTS. Ajoutez quatre semestres pour valider un master avec 120 ECTS supplémentaires.

Le bachelor est dispensé dans les écoles d'ingénieurs, dans des écoles dépendant des CCI, dans des établissements privés... Attention : il demeure une grande diversité dans la qualité et la façon dont les bachelors sont construits. Pour savoir s'ils sont reconnus par l'État, consultez le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sur le site certificationprofessionnelle.fr.
Durée : 3 ans après le Bac, ou 1 an après un Bac + 2.
Stage : durée variable selon les bachelors.

La licence est une formation universitaire qui permet habituellement une poursuite d'études vers un master, voire un doctorat. Elle existe dans la quasi-totalité des disciplines et des secteurs d'activités. La seule exigence pour s'inscrire en licence est d'avoir le Bac (ou un diplôme équivalent), le Bac général restant le plus adapté. S'il n'y a, en principe, pas de

sélection à l'entrée à l'université, certaines universités peuvent évaluer la motivation des candidats lors d'un entretien ou organiser des tests de niveau notamment pour les licences aux capacités d'accueil limitées.
Durée : 3 ans après le Bac
Stage : optionnel

La licence professionnelle est un diplôme national de niveau Bac + 3. Mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, il est conçu pour permettre l'insertion professionnelle.

Durée : accessible majoritairement après un Bac + 2 pour une durée d'un an, elle est désormais à durée variable, en 2 ans avec un niveau Bac + 1 ou 3 ans après le Bac.
Stage : 12 à 16 semaines

N.B. : Elle prend le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » lorsqu'elle est proposée par un IUT.

Tous les goûts sont dans la nature !

✓ Transformation

Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire, options :

- aliments et processus technologiques
 - produits laitiers
- Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales

✓ Commercial, vente

Technico-commercial, spécialités :

- biens et services pour l'agriculture
- univers jardin et animaux de compagnie
- alimentation et boissons
- vins, bières et spiritueux
- produits de la filière forêt/bois

✓ Équipement pour l'agriculture

Génie des équipements agricoles

✓ Production

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS-Agri), options :

- transition agricole dans les territoires métropolitains
- transition agricole dans les territoires ultramarins

Métiers de l'élevage : développement, production, conseil
Aquaculture
Agronomie et cultures durables
Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement
Viticulture-cœnologie

✓ Aménagement

Aménagements paysagers
Gestion et maîtrise de l'eau
Gestion forestière
Gestion et protection de la nature

✓ Services

Développement et animation de projets territoriaux

TOUT SAVOIR SUR... Parcoursup

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année d'enseignement supérieur.

• Qui est concerné par Parcoursup ?

Les lycéens, apprentis, étudiants en recherche d'une réorientation qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur (licences, certaines licences pro, BTS, BUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, instituts de formation en soins infirmiers, établissements de formation en travail social, formations proposées par la voie de l'apprentissage, etc.)

• Calendrier 2025, les principales étapes :

Du 15 janvier au 13 mars 2025 : inscription sur Parcoursup pour formuler jusqu'à 10 vœux.

Le 2 avril 2025 : dernier jour pour finaliser votre dossier avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de vos vœux.



Bien préparer son orientation : les conseils de l'Apecita

Jean-Michel Sotton, délégué de l'Apecita Rhône-Alpes, prodigue aux lycéens et lycéennes quelques conseils pour les aider à aborder sereinement la question de leur orientation.

Relativisez ! Quand on est lycéen, la question de l'orientation est complexe et vos parents et enseignants vont sûrement vous mettre la pression. Sachez que près de 40 % des étudiants se réorientent après leur première année d'études supérieures. Alors, si vous vous trompez dans votre choix initial, pas de panique ! On ne va pas vous stigmatiser pour cela.

Assumez ! On parle ici de VOTRE orientation, pas de celle de vos proches. Si vous avez vraiment envie de faire les études de votre choix et que vous vous en sentez capable, essayez ! Vous aurez toujours le temps de vous réorienter.

Osez ! Je rencontre trop souvent des jeunes qui hésitent à se lancer dans certaines études supérieures par peur de ne pas y arriver. Ne vous sous-estimez pas ! Soyez ambitieux, ou vous risquez de le regretter plus tard.

Anticipez ! Il vaut mieux réfléchir à son orientation dès la seconde pour ne pas prendre le risque que vos choix de spécialités ne vous ferment des portes. N'attendez pas l'année de terminale pour vous

Du 2 juin au 10 juillet 2025 : c'est la phase principale d'admission. Vous recevez les réponses des formations et vous donnez votre réponse à chaque formation dans les délais indiqués.

Du 11 juin au 11 septembre 2025 : c'est la phase complémentaire. Elle vous permet de formuler 10 nouveaux vœux sur les formations encore disponibles (ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup).

A partir du 1er juillet 2025 : si vous n'avez toujours pas de proposition d'admission, vous pouvez solliciter un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de votre académie. Elle étudiera votre dossier et vous aidera à trouver une formation au plus près de votre projet et en fonction des places disponibles.

rendre sur les Salons dédiés à l'orientation, qui se déroulent souvent seulement quelques semaines avant la clôture des vœux sur Parcoursup.

Faites-vous accompagner ! Vos enseignants sont souvent de bon conseil. Vous pouvez solliciter les CIO ou un conseiller indépendant. Ce dernier vous fera passer différents tests pour vous aider à y voir plus clair. Cela représente, en revanche, un investissement financier. N'hésitez pas à vous renseigner en amont sur la qualité de son travail.

Inspirez-vous de vos collègues européens ! Par exemple, les jeunes Allemands ont pris l'habitude de prendre une année de césure après leur Abitur¹. Alors, si vous n'avez aucune idée de la voie vers laquelle vous orienter, pourquoi ne pas prendre une année pour réaliser un service civique, faire du woofing ou partir à l'étranger comme jeune fille/garçon au pair ? Cette expérience vous permettra de gagner en maturité, de prendre le temps de la réflexion et peut-être de vous donner de nouvelles idées d'orientation.


































(1) Équivalent du Bac.


Afin de mieux préparer leur projet d'orientation, les élèves peuvent s'inscrire sur Parcoursup dès la classe de seconde.


QUELS EMPLOIS APRÈS UN BAC + 2 OU UN BAC + 3 ?


EXEMPLES DE MÉTIERS¹


TENDANCES


EXEMPLES DE MÉTIERS ¹	TENDANCES
 Production agricole	Exploitant, éleveur, viticulteur, maraîcher, arboriculteur, pépiniériste... 
	Technicien ou chef d'élevage, aquacole, de culture, viticole, horticole, arboricole, maraîchage, second d'exploitation 
	Responsable d'exploitation, régisseur 
 Aménagement paysager	Chef d'équipe 
	Technicien spécialisé (élagage, arrosage intégré, terrains de sport, de jeu...) 
	Chef de chantier, conducteur de travaux (Bac + 2 débutant) 
	Chef de chantier, conducteur de travaux (Bac + 2 avec expérience de 5 à 10 ans) 
 Production et transformation agroalimentaire	Technicien bureaux d'études 
	Technico-commercial en aménagement paysager 
	Agent de maîtrise, chef d'équipe fabrication, conducteurs de machines/de lignes de fabrication, conducteur de ligne de conditionnement, technicien de chai 
 Production et transformation agroalimentaire	Maître de chai, caviste 
	Technicien contrôle qualité, technicien de laboratoire, technicien ou assistant assurance qualité, technicien recherche & développement 
	Technicien forestier (coopératives, forêts privées), chef de chantier forestier 
 Forêt, environnement	Technicien forestier (ONF) 
	Animateur environnement, technicien parcs nationaux, technicien de rivière 
	Technicien assainissement, eau potable, technicien qualité des eaux, technicien traitement des déchets 
 Commerce (agrofournitures, produits alimentaires, services...)	Technico-commercial agrofournitures, produits alimentaires, responsable de rayon en grande distribution, conseiller vendeur (coopératives, libre service agricole...), acheteur, animateur commercial et foncier 
	Chargé de clientèle banque, assurance 
	Assistant chef de produit, assistant marketing 
 Services, conseil, expérimentation	Technicien, animateur d'organisme agricole, agent de développement local, territorial 
	Comptable en centre de gestion 
	Agent de relation cultures, agent de relation producteur, technicien inséminateur, responsable de silo 
	Technicien d'expérimentation (firmes privées, instituts techniques, Inrae) 
 Services, conseil, expérimentation	Formateur technique, moniteur, éducateur technique 
	Technicien machine à traire, technicien service après-vente, technicien Cuma, installateur de machine à traire 

 Accès à l'emploi facile : beaucoup d'offres d'emploi (parfois non diffusées et/ou supérieures à la demande), souvent peu de candidats. Des spécificités régionales peuvent néanmoins exister.

 Accès à l'emploi satisfaisant : relatif équilibre entre l'offre et la demande.

 Accès à l'emploi difficile : forte concurrence entre candidats.

 Accès à l'emploi très difficile : peu d'offres, ou postes ciblant un autre niveau de formation, ou candidats très nombreux.

 Nécessite de s'installer comme agriculteur ou chef d'entreprise.

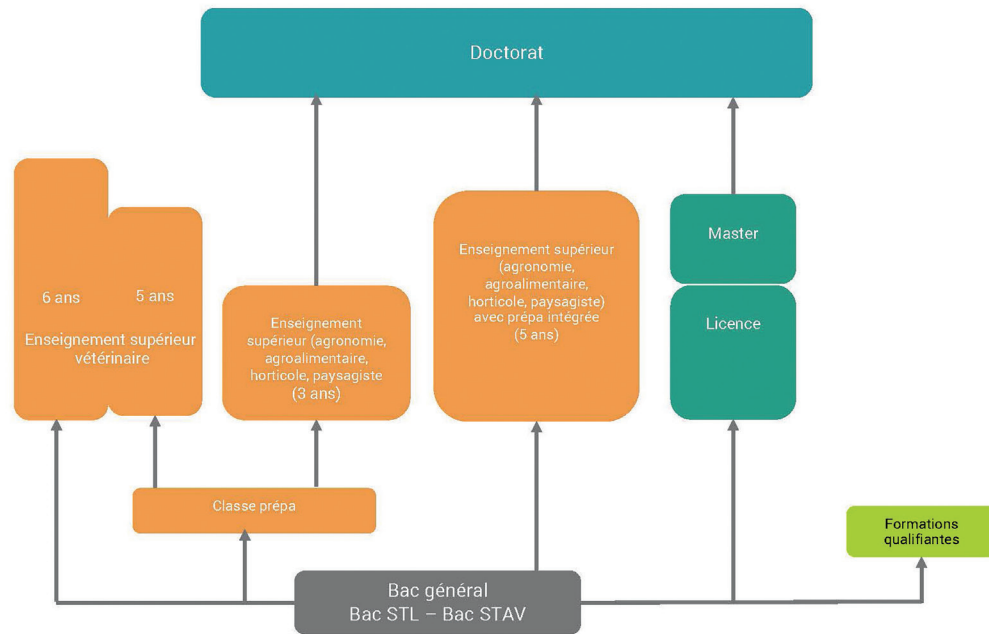
D'où viennent ces indicateurs ?

Ils sont issus de l'expérience des conseillers Apecita qui accompagnent les employeurs et qui constatent, ainsi, la facilité ou la difficulté de recruter selon les postes.

(1) **Faites-vous une idée plus précise en consultant les fiches métiers sur www.agrorientation.com**

Formations longues APRÈS LE BACCALAURÉAT

Vous avez le Bac, vous voulez faire des études supérieures longues ? Écoles vétérinaires, écoles d'ingénieurs à accès direct ou après une classe prépa, universités... Les possibilités qui s'offrent à vous sont multiples.



DIPLÔME D'ÉTAT PAYSAGISTE (DEP)

Le diplôme d'État paysagiste dure trois ans et est accessible par :

- la voie externe, pour les Bac + 2 ;
- la voie interne, pour les étudiants ayant suivi un cycle préparatoire d'études en paysage (CPEP).

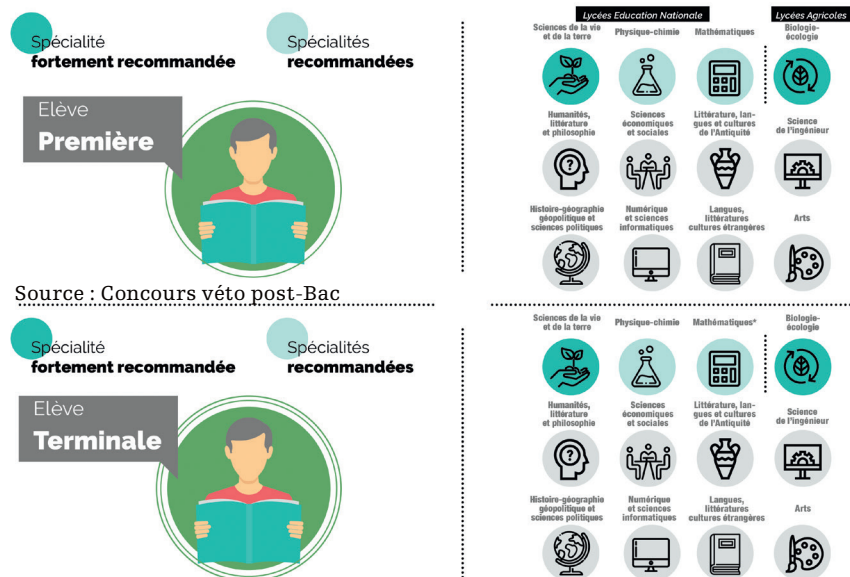
Ce cycle préparatoire est proposé par :

- l'ENSAPL (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille) ;
- l'ENP-Insa Centre-Val de Loire (École de la nature et du paysage de Blois) ;
- l'ENSAP Bordeaux (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux) ;
- l'ENSP (École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille).

QUELLES SPÉCIALITÉS CHOISIR POUR DEVENIR VÉTÉRIINAIRE OU INGÉNIEUR AGRONOME ?

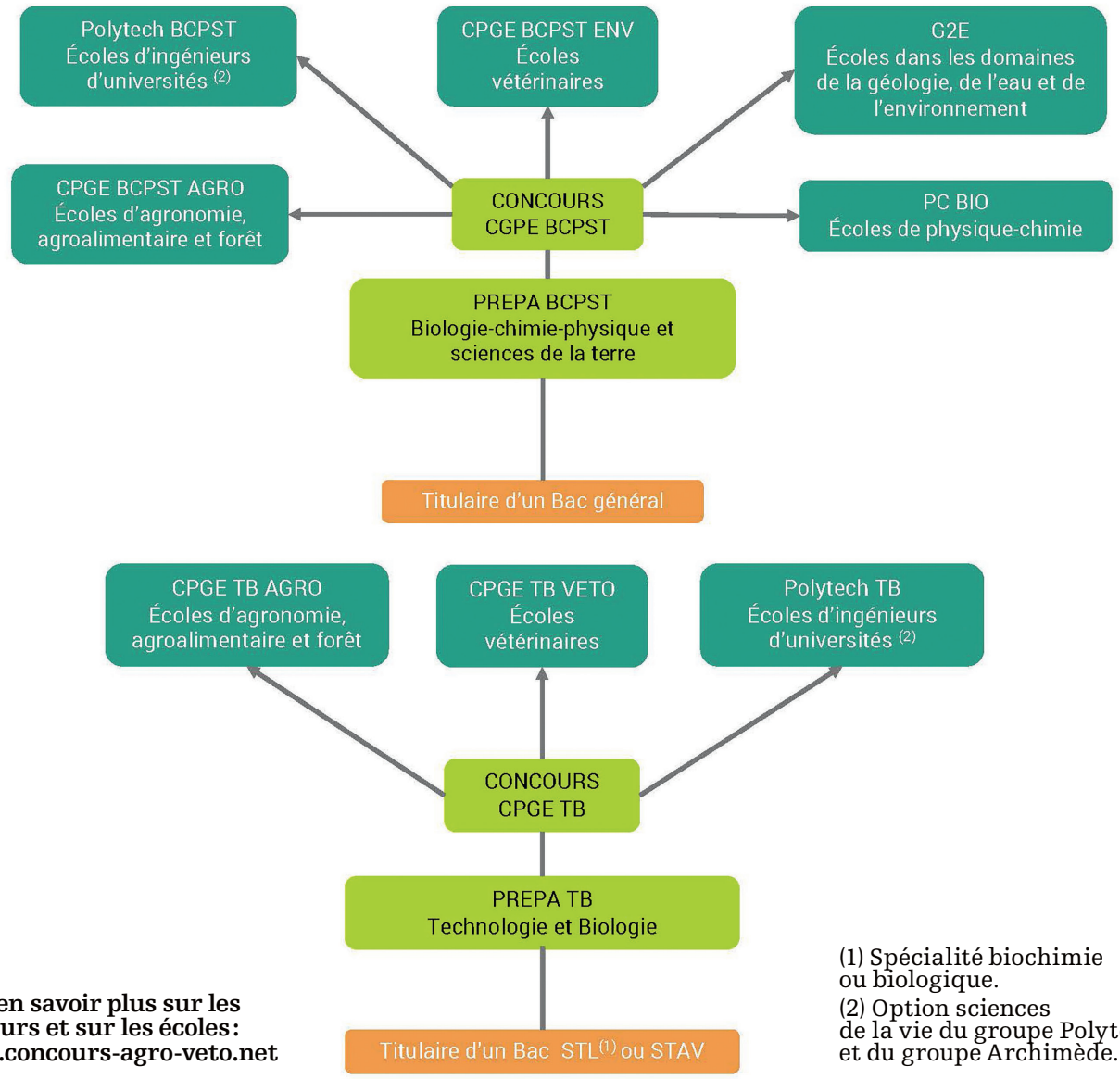
Vous souhaitez vous orienter vers une école vétérinaire ou une école d'ingénieur agronome ou agroalimentaire à accès direct ? Vous postulez à une classe prépa BCPST pour préparer les concours des écoles d'ingénieur agronome, agroalimentaire ou des écoles vétérinaires ? Ce schéma résume les spécialités recommandées en première et en terminale.

Le choix des spécialités au lycée



LES ÉCOLES ACCESSIBLES APRÈS UNE CLASSE PRÉPARATOIRE

La voie normale d'accès à certaines écoles consiste à passer, après le Bac, par deux ans de classe préparatoire. Dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, on trouve :



Pour en savoir plus sur les concours et sur les écoles : www.concours-agro-veto.net

(1) Spécialité biochimie ou biologique.
(2) Option sciences de la vie du groupe Polytech et du groupe Archimède.

ENTRER EN ÉCOLE VÉTÉRIINAIRE APRÈS LE BAC ? C'EST POSSIBLE !

En 2025, 280 places sont ouvertes pour accéder, juste après le Bac, à une première année commune aux quatre écoles nationales vétérinaires publiques. La confirmation dans Parcoursup d'un vœu « Écoles nationales vétérinaires » ne peut s'effectuer qu'après avoir répondu en ligne à un questionnaire général de pré-orientation. Pour la phase d'admissibilité, les critères utilisés en lien avec Parcoursup reposent principalement sur le niveau scolaire du lycéen, à savoir les notes en première et terminale. Les épreuves d'admission sont au nombre de sept (une demi-journée par candidat) : quatre entretiens scénarisés avec un examinateur et trois QCM. Tous les détails sur concours-veto-postbac.fr. À noter que depuis la rentrée 2022, une nouvelle école vétérinaire privée, UniLaSalle, propose 120 places en post-Bac. L'admissibilité se fait sur dossier de candidature par Parcoursup. Elle est suivie par une phase d'admission sur la base de mini-entretiens oraux et d'épreuves pratiques individuelles et en équipe.

FORMATIONS DIPLÔMANTES

LA PRÉPA DES INP

Elle propose un cycle préparatoire de deux ans dans huit villes (Bordeaux, Cambrai, Clermont-Ferrand, Grenoble, Nancy, Pointe-à-Pitre, Saint-Denis de la Réunion et Valence). Elle permet, à sa sortie, d'intégrer, sans concours, une école d'ingénieurs liée aux instituts nationaux polytechniques :

- Bordeaux – ENSMAC, Ensegid, ENSTBB ;
- Polytech Clermont ;
- Grenoble – Ense3 ;
- Nancy – Ensaia, ENSG, Ensic ;
- Épinal – Enstib ;

Pour en savoir plus : www.la-prepa-des-inp.fr



LE CONCOURS GEIPI POLYTECH

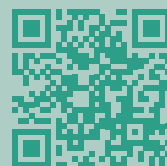
Il ouvre l'accès à 35 écoles d'ingénieurs publiques post-Bac, dont ESIROI (La Réunion) et l'Institut Agro Dijon. Ce concours s'adresse à des élèves de terminale générale, STI2D et STL.

Pour en savoir plus : www.geipi-polytech.org

LA PRÉPA DES ÉCOLES DU RÉSEAU POLYTECH

Le parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP) est un cycle préparatoire qui permet d'intégrer les écoles du réseau Polytech. À l'issue des deux années, les étudiants ayant validé leur PeiP y ont un accès direct, et de droit. L'affectation dans un établissement s'appuie sur le souhait de l'étudiant en fonction des spécialités offertes et des places disponibles, ainsi que sur le nombre de points obtenus au concours.

Pour en savoir plus : www.polytech-reseau.org



LES ÉCOLES ACCESSIBLES APRÈS LES CONCOURS CPGE BCPST/TB AGRO

L'Institut Agro Rennes-Angers – Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

L'Institut Agro Montpellier – Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

L'Institut Agro Dijon – Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Bordeaux Sciences Agro – École nationale supérieure des sciences agronomiques

AgroParisTech – Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

VetAgro Sup campus agronomique (Clermont-Ferrand) – Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

Pour en savoir plus, consultez www.agrorientation.com



ou le site Internet des écoles.

Oniris VetAgroBio-Campus ingénieur – École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation (Nantes)

Ensaia – École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (Nancy)

INP-AgroToulouse – École nationale supérieure agronomique

Enges – École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (concours CPGE TB)

LES ÉCOLES À ACCÈS DIRECT, POST-BAC

Concours Puissance Alpha
• Esa (Angers et Paris)
• ISEN Yncréa Ouest (Brest)
Pour en savoir plus : www.puissance-alpha.fr

Istom – École supérieure d'agro-développement international (Angers)

Les trois écoles privées d'ingénieurs de France Agro³ :
• Junia ISA (Lille)
• EI Purpan (Toulouse)
• Isara (Lyon et Avignon)

Plusieurs écoles du groupe Insa – Institut national des sciences appliquées

Esaj – École supérieure d'architecture des jardins (Paris)

Ihedrea – Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (Puteaux, Rennes et Toulouse)

UniLaSalle (Beauvais, Rouen, Rennes)

L'Institut Agro Rennes-Angers – Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LES ÉCOLES ACCESSIBLES APRÈS LES CONCOURS CPGE BCPST/TB VÉTO

Pour connaître la liste des écoles accessibles après les autres concours : www.concours-agro-veto.net

ENVT – École nationale vétérinaire de Toulouse

ENVA – École nationale vétérinaire d'Alfort

Oniris VetAgroBio-Campus vétérinaire – École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation (Nantes)

VetAgro Sup campus vétérinaire – Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Lyon)

GÉRARD LISCIA, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT, ET PATRICK PERRAUD, RESPONSABLE DES ADMISSIONS À L'ISTOM

« Une formation pluridisciplinaire tournée vers l'international »

« Sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et accréditée par la Commission des titres d'ingénieurs, notre établissement, l'Istom, l'école supérieure d'agro-développement international, forme chaque année, à Angers, une centaine d'étudiants aux métiers des transitions agricoles, environnementales et alimentaires. Les domaines vers lesquels se dirigent nos ingénieurs sont variés : production agricole, agroalimentaire, aménagement des territoires, développement local, gestion des ressources naturelles... Notre objectif est de les accompagner à transformer leur quête de sens et leurs convictions en compétences professionnelles fiables et scientifiquement valides.

Notre spécificité réside dans notre cursus international tourné vers les pays du Sud (Amérique latine, Afrique, Asie). Durant leurs cinq années d'études, nos étudiants effectuent seize mois de stage, dont quatorze dans les pays du Sud. Ce qui ne veut pas dire que nos ingénieurs ne peuvent pas travailler en France. C'est d'ailleurs le cas pour la moitié d'entre eux. Mais ils bénéficient d'apprentissages uniques sur des terrains qui leur permettent de grandir, de mûrir et d'être confrontés à des situations enrichissantes. Leur formation

pluridisciplinaire alliant une rigueur scientifique, de solides bases en agronomie, des connaissances pointues en économie et une sensibilité développée aux questions humaines et sociologiques en fait des ingénieurs à part entière !

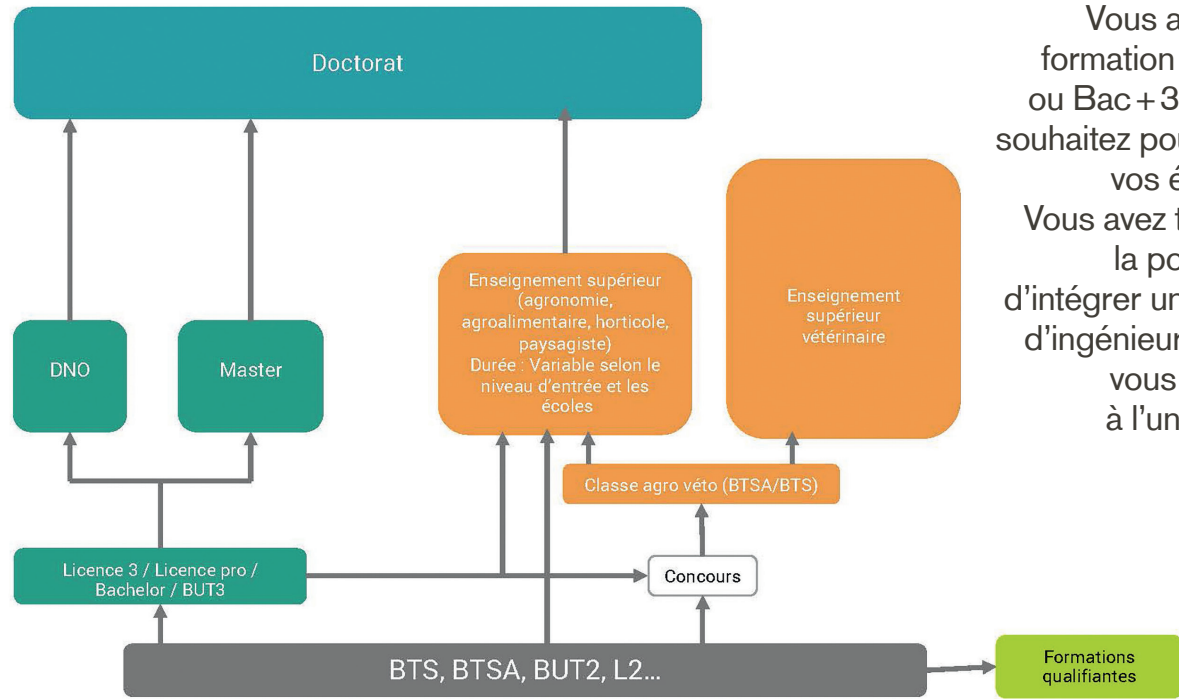
Notre processus d'admission, par le biais de Parcoursup, repose en partie sur les notes de première et terminale. Nous accueillons des bacheliers de Bac général mais aussi de Bac techno STAV. Pour les élèves de Bac général, nous leur conseillons de choisir des spécialités scientifiques, mais nous portons aussi de l'intérêt aux élèves qui auraient choisi, en plus d'une spécialité scientifique, une spécialité en économie ou en géopolitique. Nous sommes ouverts à tous les profils, d'autant que nous mettons en place des rattrapages de niveaux dans certaines matières en début de cursus.

L'entretien oral, réalisé face à un jury composé d'enseignants, de personnel administratif et d'un étudiant de quatrième année, permet d'évaluer les compétences relationnelles et l'aisance sociale des candidats. Cette rencontre n'est pas qu'une simple évaluation, mais un véritable dialogue, reflétant la philosophie de l'école : un apprentissage en toute bienveillance et en interaction constante. »

Se former APRÈS UN BAC+2 OU UN BAC+3

INFOS

- **BTS** : brevet de technicien supérieur
- **BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole
- **BUT** : bachelier universitaire de technologie
- **DNO** : diplôme national d'œnologie



Vous avez une formation Bac + 2 ou Bac + 3 et vous souhaitez poursuivre vos études ? Vous avez toujours la possibilité d'intégrer une école d'ingénieurs ou de vous inscrire à l'université.

NB : Les masters ne sont pas dispensés qu'à l'université. En effet, de nombreuses écoles d'ingénieurs proposent également des masters.

LE CONCOURS VOIE BTS/BTSA

Il est ouvert aux étudiants ou apprentis en deuxième année de BTSA (toutes options) ou certains BTS ou les titulaires d'un de ces diplômes. Il est suivi d'une année passerelle d'un an de préparation aux études agronomiques et vétérinaires.

LE CONCOURS VOIE BUT

Il est ouvert aux étudiants ou apprentis en deuxième ou troisième année de certains BUT ou les titulaires d'un de ces diplômes.

LE CONCOURS LICENCE

Il est ouvert aux étudiants inscrits en deuxième ou troisième année de licence ou en licence professionnelle, dans le domaine des sciences ou les titulaires d'un de ces diplômes. Concours veto : les candidats doivent avoir le statut étudiant ou apprentis lors de leur inscription.

LE CONCOURS APPRENTISSAGE

Il est ouvert aux étudiants inscrits en deuxième année de préparation d'un BTSA, BTS et BUT 2, BUT 3 ou en année de préparation d'une licence professionnelle ou les titulaires d'un de ces diplômes.

LE CONCOURS MASTER

Il est ouvert aux étudiants inscrits en première année de préparation d'un master scientifique (Bac + 4). Il donne accès à la deuxième année aux écoles Oniris VetAgroBio – campus ingénieur (Nantes), VetAgro Sup, cursus agronomie (Clermont-Ferrand) et Bordeaux Sciences Agro.

DIPLÔME NATIONAL D'ŒNOLOGUE

Le diplôme national d'œnologie (DNO) est délivré par les universités de Dijon, de Montpellier, de Reims, de Bordeaux et de Toulouse, au bout de deux années d'études après l'obtention d'une licence.

Peuvent être admis en première année de DNO essentiellement les titulaires :

- soit d'une licence dans les domaines des sciences biologiques, chimiques, biochimiques, agronomiques, ou de tout autre diplôme sanctionnant un niveau d'études supérieures équivalent à 180 crédits ECTS (3 ans) dans les mêmes domaines ;
- soit d'une validation des acquis de l'expérience.

Les études sont organisées en semestres et comprennent un ensemble d'unités d'enseignement et de stages obligatoires. Le diplôme national d'œnologie sanctionne l'obtention de 120 crédits ECTS (2 ans) au-delà de la licence. Le DNO est délivré aux étudiants qui ont validé l'intégralité des unités d'enseignement et des stages prévus dans le programme.

Il confère le grade de master.

LE RÉSEAU POLYTECH

Vous êtes étudiant en 1^{er} cycle universitaire (L2, L3, BUT 2, BUT 3) ou en BTS ?

Vous pouvez intégrer une des écoles du réseau Polytech :

- directement en troisième année (première année du cycle ingénieur) ;
- admissibilité au concours sur dossier et sur entretien.

Vous êtes en 2^e cycle universitaire (M1) ?

Vous pouvez intégrer une des écoles du réseau Polytech :

- directement en quatrième année (deuxième année du cycle ingénieur) ;
- admissibilité au concours sur dossier et sur entretien.

Pour en savoir plus : www.polytech-reseau.org

DIPLÔME D'ÉTAT PAYSAGISTE (DEP)

Le diplôme d'État paysagiste dure trois ans et est accessible par :

- la voie externe, pour les Bac + 2 ;
- la voie interne, pour les étudiants ayant suivi un cycle préparatoire d'études en paysage (CPEP).

Ce cycle préparatoire est proposé par :

- l'ENSAPL (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille) ;
- l'ENP-Insa Centre-Val de Loire (École de la nature et du paysage de Blois) ;
- l'ENSAP Bordeaux (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux) ;
- l'ENSP (École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille).



FORMATIONS DIPLÔMANTES

LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS ACCESSIBLES APRÈS UN CONCOURS AGRO (VOIR PAGE 22)

- AgroParisTech – Institut des sciences et des industries du vivant et de l'environnement
- Bordeaux Sciences Agro – École nationale supérieure des sciences agronomiques
- Ensaia – École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (Nancy)
- INP-AgroToulouse – École nationale supérieure agronomique
- L'Institut Agro Dijon – Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- L'Institut Agro Montpellier – Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- L'Institut Agro Rennes-Angers – Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- Oniris VetAgroBio-Campus ingénieur – École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation (Nantes)
- VetAgro Sup campus agronomique (Clermont-Ferrand) – Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES ACCESSIBLES APRÈS UN CONCOURS VÉTO (VOIR PAGE 22)

VetAgro Sup campus vétérinaire – Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Lyon)

ENVV – École nationale vétérinaire de Toulouse

ENVA – École nationale vétérinaire d'Alfort

Oniris VetAgroBio-Campus vétérinaire – École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation (Nantes)



LES ÉCOLES À ACCÈS DIRECT, POST-BAC + 2

Les écoles dites « à accès direct » recrutent également en cours de cursus. Les conditions d'admission sont propres à chacune d'entre elles. Aussi, nous vous conseillons de les contacter directement.

- Campus vert d'Azur (Antibes)
- Les trois écoles privées d'ingénieurs de France Agro³ (Junia Isa (Lille), EI Purpan (Toulouse), Isara Lyon)
- Esaj – École supérieure d'architecture des jardins (Paris)
- ENGEES – École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
- Ihedrea – Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (Puteaux, Rennes et Toulouse)
- Plusieurs écoles du groupe Insa – Institut national des sciences appliquées
- UniLaSalle (Beauvais, Rouen, Rennes)
- Istom – École supérieure d'agro-développement international (Angers)
- Enstib – École nationale supérieure des technologies et des industries du bois (Épinal)
- ESB – École supérieure du bois (Nantes)
- Esiab – École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne-Atlantique (Brest)
- ESA – École supérieure des agricultures (Angers et Paris)
- École d'ingénieurs Paoli Tech (Corte)

QUELS EMPLOIS APRÈS UN BAC + 5 ?

EXEMPLES DE MÉTIERS¹

TENDANCES

Domaine	Exemples de métiers	Tendances
Production agricole	Exploitant, éleveur, viticulteur, maraîcher, arboriculteur, pépiniériste...	🌱
	Responsable d'exploitation, régisseur	😊😊😊
Aménagement paysager	Chef d'entreprise	🌱
	Chef de chantier, conducteur de travaux	😊😊😊😊
	Responsable en bureaux d'études, architecte paysagiste	😊
Production et transformation agroalimentaire	Agent de maîtrise, responsable de production	😊😊😊😊
	Oenologue, maître de chai	😊😊
	Responsable ou assistant en contrôle qualité, laboratoire ou en assurance qualité/hygiène/ sécurité/environnement (QHSE)	😊😊😊😊
	Responsable, ingénieur en recherche & développement	😊
Forêt, environnement	Ingénieur, chef de chantier forestier	😊😊😊😊
	Ingénieur forestier (ONF)	😊😊
	Animateur environnement, parcs nationaux, chargé d'études ou de missions environnement	😊
Commerce (agrofournitures, produits alimentaires, services...)	Ingénieur assainissement, eau potable, qualité des eaux, traitement des déchets	😊😊😊😊
	Ingénieur commercial en agrofournitures ou produits alimentaires, responsable de rayon en grande distribution, responsable d'équipe de ventes, acheteur, responsable grands comptes, chargé de développement/d'affaires	😊😊😊😊
	Chargé de clientèle banque, assurance, responsable export	😊😊😊😊
	Chef de produit, responsable marketing	😊
	Directeur de centre de profit	😊😊
Services, conseil, expérimentation, enseignement/formation	Conseiller en organisme agricole, animateur organisme agricole, chargé d'études ou de missions, responsable de service, consultant	😊😊😊😊
	Conseiller d'entreprise en centre de gestion, expert (foncier, assurances...)	😊😊😊😊
	Ingénieur en expérimentation (firmes privées, instituts techniques, Inrae)	😊😊😊😊
	Formateur technique, moniteur, éducateur technique, professeur dans l'enseignement agricole technique et supérieur	😊😊😊😊

😊😊😊😊 Accès à l'emploi facile : beaucoup d'offres d'emploi (parfois non diffusées et/ou supérieures à la demande), souvent peu de candidats. Des spécificités régionales peuvent néanmoins exister.

😊😊😊 Accès à l'emploi satisfaisant : relatif équilibre entre l'offre et la demande.

😊😊 Accès à l'emploi difficile : forte concurrence entre candidats.

😊 Accès à l'emploi très difficile : peu d'offres, ou postes ciblant un autre niveau de formation, ou candidats très nombreux.

🌱 Nécessite de s'installer comme agriculteur ou chef d'entreprise.

D'où viennent ces indicateurs ?

Ils sont issus de l'expérience des conseillers Apecita qui accompagnent les employeurs et qui constatent, ainsi, la facilité ou la difficulté de recruter selon les postes.

(1) Faites-vous une idée plus précise en consultant les fiches métiers sur www.agrorientation.com

Les périodes de formation EN MILIEU PROFESSIONNEL OU LES STAGES

Les périodes de formation en milieu professionnel et les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel. L'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation, en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique ou universitaire, ce qui suppose que les conditions suivantes soient réunies :

- leur finalité et leur modalité sont définies dans l'organisation de la formation;
- ils font l'objet d'une restitution de la part de l'étudiant donnant lieu à évaluation de la part de l'établissement;
- les stages en entreprise relevant de l'article L.124-1 et suivants du Code de l'éducation doivent faire l'objet d'une convention conclue entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement. La durée du stage effectué par un même stagiaire dans une même entreprise ne peut excéder six mois par année d'enseignement.

Le statut du stagiaire

Le stagiaire n'est pas lié par un contrat de travail à l'entreprise qui l'accueille et n'a pas le statut de salarié. Son passage dans l'entreprise n'a qu'un but pédagogique et de formation : même s'il peut être tenu d'exécuter des tâches à caractère professionnel, il est dans l'en-

treprise pour apprendre et/ou observer et n'a donc pas d'obligation de production comme les salariés. Son temps de présence ne peut excéder celui des salariés. Il lui est également interdit d'effectuer des « tâches dangereuses » dans le cadre de son stage.

À noter qu'une instruction du ministère de l'Agriculture prend en compte le cas particulier des élèves de l'enseignement agricole et la procédure de dérogation pour les travaux interdits aux mineurs.

La gratification

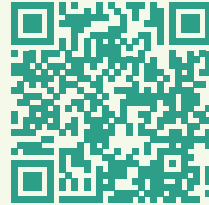
Lorsque la durée du stage au sein d'une même entreprise est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages font l'objet d'une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord interprofessionnel étendu. Cette gratification mensuelle minimale se calcule sur la base des heures réellement effectuées, le montant horaire minimal étant fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit 4,35 euros (en 2025). Ainsi, pour un mois de stage à temps plein (154 heures), le sta-

NE PAS CONFONDRE...

Ces stages ne concernent pas :

- Les stages de la formation professionnelle tout au long de la vie tels que définis par la sixième partie du Code du travail : contrat de professionnalisation...
- Les stages relevant de l'article L. 4153-1 du Code du travail : contrat d'apprentissage, stage d'observation proposé aux collégiens et aux lycéens...

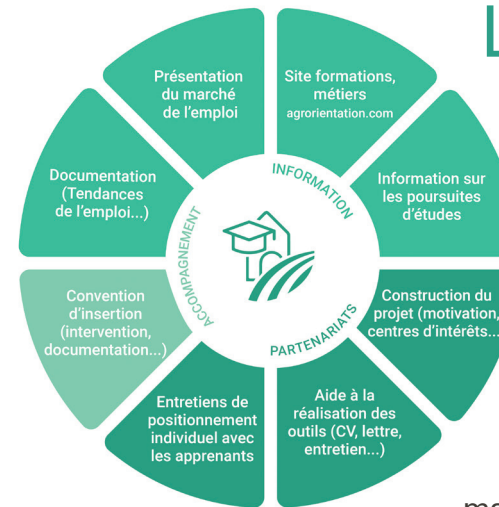
En partenariat avec My Job Glasses, première plateforme de rencontres professionnelles en Europe, l'opérateur de compétences Ociapiat vous offre la possibilité d'échanger avec un professionnel de l'agroalimentaire ou de l'agriculture pour découvrir la réalité des métiers dans ces secteurs. Une initiative également ouverte aux groupes de scolaires par le biais du professeur en charge des parcours avenir.



giaire touchera 669,90 euros. La gratification est versée à la fin de chaque mois et non en fin de stage. À noter que, depuis la rentrée 2023, toutes les périodes de stage des lycéens professionnels sont gratifiées par l'État : 50 euros par semaine de stage en classe de seconde (ou de première année de CAP), 75 euros en première (ou deuxième année de CAP) et 100 euros en terminale. Au total, un jeune pourra toucher jusqu'à 2100 euros sur l'ensemble de ses trois années de scolarité.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr

Retrouvez les offres de stages sur www.apecita.com



L'Apecita apporte SON EXPERTISE AUX JEUNES

Si l'objectif principal de l'Apecita est de favoriser la rencontre des employeurs avec des personnes à la recherche d'un emploi, l'association reste persuadée que cette recherche doit s'anticiper au plus tôt. C'est pourquoi elle effectue des interventions consacrées au marché de l'emploi dans les établissements d'enseignement.

Chaque année, afin d'aider la future insertion des jeunes et des adultes élèves dans l'enseignement agricole, l'Apecita réalise de nombreuses interventions sur le marché de l'emploi dans des établissements concernés par les thématiques de l'Apecita : agroalimentaire, environnement, agriculture... Et ce à tous les niveaux, du Bac pro à la dernière année du cursus d'ingénieur. « En général, nous sommes présents en fin de cursus, lorsque les étudiants sont soit prêts à accéder au marché de l'emploi, soit en train d'envisager une poursuite d'études, mais nous pouvons également intervenir plus tôt », explique-t-on à

l'Apecita. Grâce à ses suivis statistiques de l'offre et de la demande, l'association possède une idée assez précise du marché de l'emploi. Elle peut en faire bénéficier les jeunes en portant à leur connaissance des informations directement opérationnelles, comme le nombre d'offres pour un secteur donné, ou les niveaux d'études que souhaitent les recruteurs...

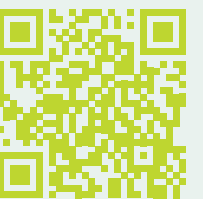
Opportunités et difficultés

« L'objectif n'est pas tant de donner des chiffres que des informations utiles, souligne l'Apecita. Nous recevons des CV tous les jours, nous effectuons des recrutements, nous savons ce qui fonc-

tionne ou non auprès des entreprises. Le but est, par exemple, de faire prendre conscience aux étudiants de l'existence d'un marché caché de l'emploi dans certaines branches, mais aussi que certaines filières sont plus difficiles que d'autres, et qu'ils devront peut-être modifier leur projet professionnel. » Les échanges sont au maximum interactifs. « Nous essayons de faire participer le plus possible les étudiants, de susciter les questions, de faire des petits quiz, etc. » En plus d'apporter une expertise, ces interventions permettent aussi de présenter aux apprenants leur futur interlocuteur dans leur recherche d'emploi ou leur future recherche de salariés. « C'est aussi une manière pour nous de faire connaître et de fidéliser de futurs recruteurs : beaucoup d'apprenants ont des projets d'installation et deviendront potentiellement des employeurs. »



Vous êtes jeune diplômé, salarié ou demandeur d'emploi, retrouvez ici l'interview de Géraldine Lebreton qui présente l'ensemble des accompagnements que l'Apecita peut vous proposer.



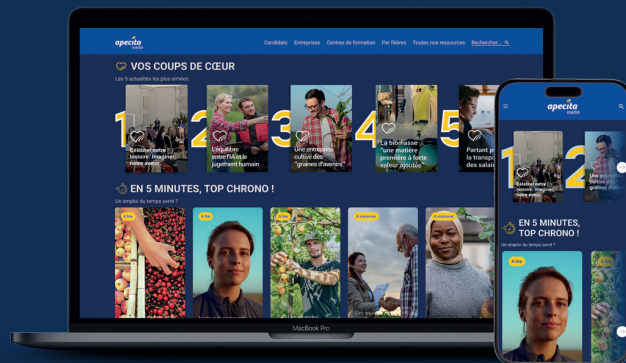


apecita
média

La 1^{ère} plateforme dédiée
à l'emploi & à la formation
dans les métiers d'avenir.

apecita-media.com

Interviews, fiches métiers,
actualités RH, et plus encore :
retrouvez toutes nos informations
dédiées aux filières de l'agri,
de l'agro et de l'environnement.



DES ORGANISMES DE FORMATION VOUS INFORMENT



Avipôle
Formation



LA FILIÈRE AVICOLE RECRUTE !

Devenez
« **CONSEILLER(ERE) D'ÉLEVAGES AVICOLES** »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'occuper un poste de conseiller(ère) avicole dans les différents maillons de la filière avicole (sélection, accoupage, organisations de production, coopératives, groupes spécialisés en nutrition animale, cabinets vétérinaires...).

MODALITES D'INSCRIPTION

En apprentissage / Contrat de professionnalisation / Formation continue
Des entreprises vous accueillent partout en France

RECRUTEMENT

Minimum BAC+2 : BTS (ACSE, PA, ...), licences, masters
Accepté également BAC + 1 année d'expérience dans la filière avicole

L'EMPLOI A L'ISSUE DE LA FORMATION

85% des stagiaires ont un emploi dans la filière avicole

PROCHAINE RENTREE

6 octobre 2025

Notre équipe de formateurs est à votre écoute pour tout renseignement
AVIPOLE FORMATION - Ploufragan (22) - Bretagne
contact@avipole-formation.fr - 02 96 01 62 26 - www.avipole-formation.fr



BERGERIE NATIONALE
RAMBOUILLET



JOURNÉES PORTES OUVERTES

DÉCOUVREZ
NOS FORMATIONS
AUTOUR DES MÉTIERS
DU CHEVAL, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SANTÉ ANIMALE

1^{ER} FÉV. &
8 MARS
2025
DE 9H À 17H

01.61.08.68.10

[www.bergerie-nationale.fr/formations-bergerie/
pole-formation/](http://www.bergerie-nationale.fr/formations-bergerie/pole-formation/)



Institut SAINT-ÉLOI BAPAUME

Vendredi 6 DÉCEMBRE de 15h30 à 19h
Dimanche 16 MARS de 10h à 17h
Vendredi 20 JUIN de 15h30 à 19h

PORTES OUVERTES

Voie scolaire, apprentissage et formation continue

4^{ème} / 3^{ème} • 2^{ème} GT • Bac Pro C.G.E.A. • CAP métiers de l'agriculture
Seconde production • Bac G • Bac STAV • BTS GDEA • BTS ACSE
Licence Pro (en apprentissage) • BTS ACD (1 an)

Contactez-nous au **03 21 07 14 20**
ou bapaume@cneap.fr
pour plus de renseignements

www.institut-sainteloi-bapaume.fr

MFR SAINT-GRÉGOIRE PORTES OUVERTES

SAMEDI 25 JANVIER 2025 DE 9h à 17h
SAMEDI 8 MARS 2025 DE 9h à 17h
VENEZ DÉCOUVRIR NOS BELLES FORMATIONS !

Présentation des formations en alternance - apprentissage

- Filières d'orientation après une 5^{ème} ou après une 4^{ème} de collège - 4^e et 3^e d'orientation avec découverte tous métiers
- Filières professionnelles après une 3^e, un CAP, une première ou un baccalauréat
 - CAPa Métiers de l'Agriculture Productions Horticoles
 - CAPa Jardinier Paysagiste
 - BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
 - Seconde professionnelle NJPF (Nature Jardin Paysage et Forêt)
 - Seconde professionnelle Productions Végétales
 - Bac professionnel Conduite de Productions Horticoles
 - Bac professionnel Aménagements Paysagers
 - BP Aménagements Paysagers
 - BTSa Aménagements Paysagers
 - BTSa Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement
- Filières adultes
 - Chargé de maintenance technique polyvalent.e (*)
 - BTSa Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement
 - BP Aménagements Paysagers (*)

(*) financement Région Bretagne dans le cadre du "Qualif Emploi" 2023-2025

RENSEIGNEMENTS :
02 99 68 81 11
www.mfr-rennes-stgregoire.fr

esa
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES AGRICULTURES

Formez-vous à des métiers à impact !

agronomie • environnement • alimentation

Un nouveau projet professionnel ?

L'ESA propose aussi de l'enseignement à distance pour répondre à votre **projet de reconversion** ou de **perfectionnement** : Bprea, Bac pro, BTS, Licence pro...

Ingénieur agronome | Bachelor | BTS | Licence pro | Master

ESA, L'École supérieure des agricultures
Angers | Paris

www.groupe-esa.com



Découvrez
notre école
et ses
formations





L'Institut des métiers
de l'Environnement et
de la Transition écologique



BTS | Bachelors | Mastères
Spécialisés en environnement

**Il n'y a pas que les architectes
qui construisent l'avenir**

Plus d'infos sur iet.fr

Campus René Cassin
7 rue Jean-Marie Leclair
69009 LYON



PORTES OUVERTES **MFR**
MORNAND EN FOREZ
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formations par alternance

*"Rejoins notre école
et bâtis ton avenir en alternance"*



Samedi 25 Janvier 2025 (9h à 17h)

Samedi 22 Mars 2025 (9h à 17h)

Vendredi 23 Mai 2025 (16h à 20h)

Prise de rendez-vous conseillée

NOS FORMATIONS

- 4ème et 3ème Orientation
- CAPa Palefrenier Soigneur
- CAPa Lad Cavalier d'Entraînement
- Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique
- BTSa Métiers de l'Élevage
- Animateur Équestre
- BPJEPS Mention Activités Équestres
- Accompagnateur de Tourisme Équestre
- Conseiller en Génétique Reproduction Animale



MFR DU FOREZ
848 Route de Montbrison - Les Maréchaux
42600 MORNAND EN FOREZ - 04 77 97 17 77
mfr.mornand-en-forez@mfr.asso.fr
www.mfrduforez.fr



**Une orientation
adaptée.
Un métier
qui a du sens.**

Consultez l'ensemble de
nos offres et de nos solutions
d'accompagnement, là où votre
parcours professionnel prend vie :

agrorientation.com

agrOrientation
Le site des métiers et des formations de l'agriculture,
l'agroalimentaire et l'environnement.



agrimédia
FORMATION

**Inscriptions
ouvertes...**

**CQP* Vendeur
en matériels agricoles**
2025 > 2026 - promotion 30



* Certificat de qualification professionnelle

- > formation diplômante
- > 450 h en alternance (12 semaines)
- > d'octobre 2025 à juin 2026
- > public : Bac à Bac+2
Personnel en reconversion

+ de **400**
vendeurs
formés depuis
1996 !

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualifiée a été délivrée au titre de la catégorie
ACTIONS DE FORMATION

INFOS & INSCRIPTIONS

www.agrimedia.fr
(rubrique formation en alternance)

05 53 61 65 88

formation.agrimedia@orange.fr

CFA MFR **PORTES OUVERTES**
CULTIVONS LES RÉUSSITES
VIGNEULLES-lès-H (55)

**Samedis 1er Février, 15 Mars & 26
Avril 2025**

Entretiens et visites sur RDV
De 9h à 17h



Formations par alternance de la 4ème au BTS
en Agriculture, Agroéquipement et Maintenance
des Matériels

03 29 89 30 34

mfr.vigneulles@mfr.asso.fr

21 rue du Château des 4 vents
55 210 Vigneulles-lès-H



apecita
l'emploi agri, agro
& environnement



Retrouvez-nous
dans toute
la France !

apecita
l'emploi agri, agro
& environnement

**Préparer une insertion réussie
de vos apprenants.**

Afin de rapprocher l'offre et la demande
d'emploi dans les secteurs agricole,
agroalimentaire et environnement, l'Apecita
propose un appui sur-mesure aux centres
de formation.



Pour en savoir plus sur notre convention
d'insertion, consultez notre site :

apecita.com

**JOURNÉES
PORTES OUVERTES**

Venez découvrir nos formations par alternance

25 Janvier & 22 mars 2025

- 4ème-3ème EA
- Bac Pro CGEA
- BTS ACS AGRICULTURE
par apprentissage

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance
CFA-MFR LES DRONIERES



04 50 44 26 30

mfr.dronieres@mfr.asso.fr
<https://mfr-dronieres.fr/>

826 rte des Dronières
74350 CRUSEILLES

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance
CFA - MFREO des Charentes

Viticulture Commerce des spiritueux Agronomie Métiers du social

PORTES OUVERTES
Samedi 25 janvier
Samedi 15 mars
Samedi 17 mai

FORMATIONS PAR ALTERNANCE
2nde à Bac+3

Agronomie / Viticulture - Œnologie / Commerce des vins, bières & spiritueux / Santé & Social

BACHELOR COGNAC
Production - Distillation - Management
licence professionnelle agronomie en partenariat avec Bordeaux Sciences Agro et le Lycée de l'oïserie (Angoulême)

Formations continues vigne & vin

Institut de Richemont 12 route de l'ancien séminaire - Richemont - 16370 Val-de-Cognac
Contact : 05 45 83 16 49 @mfr.richemont@mfr.asso.fr

CAMPUS
AGRO-ENVIRONNEMENTAL-62
Arras • Radinghem • Saint-Omer

ENVIRONNEMENT & AMÉNAGEMENT PAYSAGER
Gestion et Protection de la Nature
Création & Entretien

AGRICOLE
Agriculture
Commerce
Horticulture
Machinisme

FORMATIONS
Scolaires
en Apprentissage
Pour Adultes

DU DIPLÔME À L'EMPLOI

CONTACT@CAMPUS-AGRO62.FR
WWW.CAMPUS-AGRO62.FR

VENOURS AGRI CAMPUS | POITIERS

Lycée Agricole Xavier Bernard
Venours 86480 ROUILLE
05 49 43 95 33
epl.venours@educagri.fr

JOURNÉES PORTES OUVERTES
Toutes formations (Lycée, CFA et CFPPA) **15**
Formations SUP (BTSA, Bachelor) **1**
SOIRÉE APPRENTISSAGE (BTSA, Bachelor) **13**

Le samedi **MARS 2025**
Le samedi **FÉVRIER 2025**
Le vendredi **DÉCEMBRE 2024**

5 FILIÈRES MÉTIERS
36 formations

Générale & Technologique
Agriculture - Apiculture
Travaux Publics - Commerce

Voie scolaire - Apprentissage
Formation adulte
EN PRÉSENTIEL & À DISTANCE

DE LA 3ÈME AU BACHELOR

FORMATION GÉNÉRALE :
• Bac général

FORMATION TECHNOLOGIQUE :
• BAC STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)

FORMATION PROFESSIONNELLE :
• 3ème Agricole
• CAP (Conducteur Engins TP)
• BAC PRO (CGEA)
• BAC PRO Travaux Publics
• Titre professionnel Travaux Publics (MVRD, CECU, canalisateur)
• BPREA (Agriculture, Apiculture)
• CS Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
• BTSA (ACD, ACS'AGRI, Technico-Commercial)
• Bachelor (Conseiller Clientèle)

FLASHÉZ-MOI!
www.venours.fr

DÉCOUVERTE DES FORMATIONS PAR UN MINI STAGE

ERASMUS+

Lycée Robert Schuman
Lycée général, technologique et professionnel agricole

Lycée Sainte Colette
Campus des biotechnologies et de l'alimentation

CAMPUS DES BIOTECHNOLOGIES ET DE L'ALIMENTATION

Agriculture
Agroéquipement
Travaux paysagers
Environnement

Laboratoire
Environnement
Agroalimentaire

Lycée Robert Schuman
10 route d'Ugny 02300 CHAUNY
www.lyceerobertschuman.fr

Lycée Sainte-Colette
Rue de l'Enclos 80800 CORBIE
leap-sainte.colette.fr



"De la Seconde au Bac+3"

Une voie générale sous tutelle des Ministères de l'Agriculture et de l'Education Nationale avec 7 spécialités

Biologie/Ecologie, SVT, Mathématiques, Physique-Chimie, Anglais Monde Contemporain, Sciences Economiques et Sociales, Histoire-Géographie Géopolitique Sciences Politiques

Une voie technologique axée sur les Sciences du Vivant

STAV

et des formations par apprentissage dans 3 domaines :

LE COMMERCE

Titre Pro « Conseiller de Vente »
BTS « Technico-Commercial », Licence Agro-Commerce (Bac+3),

LE SANITAIRE ET SOCIAL

BTS SP3S « Sanitaire et Social »
Licence GESSMS (bac+3)

L'AGRICULTURE

CAP « Métiers de l'Agriculture »
BTS ACD « PRODUCTIONS VÉGÉTALES »

03 27 86 42 54 | pecquencourt@anchin.cneap.fr | institutanchin.cneap.fr | Hameau d'Anchin – Rte de Rieulay – 59146 Pecquencourt



Faites connaître aux jeunes et aux adultes, votre organisme de formation et vos formations en communiquant dans le prochain Cahier Expert «Orientation, mode d'emploi»

Contactez-nous dès maintenant
service@apecita.com

CAMPUS DE COURCELLES-CHAUSSY

Formez-vous aux métiers du vivant !

De la 3^e au Bac +3

-  SCOLAIRE
-  APPRENTISSAGE
-  CONTINUE

 **MATINÉE DU SUP' ET DU SECONDAIRE**
Samedi 18 janvier 2025
9h00 - 13h00


 **JOURNÉE PORTES OUVERTES**
Samedi 15 mars 2025
9h00 - 17h00


[Je m'informe](#)

www.campus-courcelles.fr • www.jpo-courcelles.net



FORMATION MÉTIERS AGRICOLLES
L'AVENTURE DU VIVANT
REVEILLE TON TALENT

 Campus de Courcelles
1-3 avenue d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy

 03 87 64 00 17
 epl.metz@educagri.fr



Vous avez un diplôme et/ou une expérience, VOUS SOUHAITEZ VOUS SPÉCIALISER

L'acquisition de nouvelles compétences ne nécessite pas obligatoirement l'obtention d'un diplôme. En effet, il existe une multitude de formations pointues et spécialisées, dont les conditions d'admission sont diverses. En voici le détail.



SPÉCIALISATION D'INITIATIVE LOCALE (SIL)

La SIL prépare à des profils d'activité ou d'emplois locaux. Elle est accessible par la voie de la formation professionnelle continue. Pour intégrer la formation, le candidat doit justifier :

- soit de la possession d'un diplôme compatible avec le contenu de la formation ;
- soit d'au moins une année d'activité professionnelle, en rapport avec le contenu de la formation.

Durée : entre 300 et 400 heures en centre de formation et quatre semaines minimum en milieu professionnel.

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION (CS)

Il sanctionne un complément spécifique de formation dont le contenu s'appuie sur des référentiels de diplômes. Durée : de 400 à 600 heures en centre de formation, sur un an, et douze semaines minimum de formation en milieu professionnel. Mode de déroulement :

- par la voie de l'apprentissage ;
- par la formation continue.

N.B. : les certificats de spécialisation accessibles post-bac sont sur Parcoursup.

TITRE PROFESSIONNEL (TP)

Le TP est une certification professionnelle délivrée, au nom de l'État, par le ministère du Travail. Il permet d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire. Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences nommés certificats de compétences professionnelles (CCP). Mode de déroulement :

- par la validation des acquis de l'expérience
- par la formation continue
- par l'apprentissage.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Le CQP est une reconnaissance professionnelle nationale définie et mise en œuvre paritairement par les branches professionnelles.

- Certificat : un document officiel reconnu par l'ensemble des entreprises d'une même branche ou de plusieurs branches professionnelles.
- Qualification professionnelle : certifie qu'un salarié maîtrise un emploi donné.

POUR EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à contacter directement les établissements pour connaître plus précisément :

- le contenu des formations ;
- les conditions d'admission ;
- la durée ;
- le mode de déroulement : s'agit-il d'une formation initiale, d'apprentissage, de formation continue ? ;
- les financements possibles.

Pour en savoir plus, consultez www.agrororientation.com.

Vous y trouverez toutes les formations qualifiantes d'une durée supérieure à 350 heures⁽¹⁾.

(1) Une formation de 420 heures sur un an peut correspondre à une semaine par mois en centre de formation sur douze mois ou trois mois à temps plein.

TÉMOIGNAGE

Dans une optique d'installation, Mélanie Vaultier a suivi un certificat de spécialisation en production, transformation et commercialisation des produits fermiers au lycée du Rheu, en Bretagne.

« Je viens d'un milieu agricole – mes parents sont éleveurs –, et, après le Bac, j'ai voulu explorer un autre secteur en me lançant dans des études de sociologie. Initialement, je me destinais aux métiers de l'assistance sociale, ce qui m'a amenée à effectuer de nombreux stages, notamment auprès de personnes en situation de handicap. Cependant, je ne parvenais pas à m'y projeter pleinement. J'ai finalement réorienté mon parcours vers la sociologie rurale, en suivant un master en développement agricole et politiques économiques à Paris. J'ai découvert que c'était bien le milieu agricole qui m'intéressait, et plus particulièrement le conseil dans le secteur agricole. Après mes études, j'ai pris une année pour voyager et travailler dans des fermes en Nouvelle-Zélande. À mon retour, j'ai occupé un poste de conseillère en environnement pour une structure de conseil en élevage laitier en Normandie, où j'ai travaillé sur les approches carbone, puis, en Bretagne, sur le suivi réglementaire des installations classées. Mais j'avais toujours en tête de prendre une décision avant mes 30 ans : revenir dans le monde agricole de mes racines ou continuer dans le secteur para-agricole. Malgré la stabilité professionnelle que ce secteur pouvait me procurer, je ne me voyais pas y faire toute ma carrière. Si je choisisais de devenir agricultrice, il était important pour moi d'aller au bout de la chaîne de production. Je ne pourrais pas vendre du lait destiné à fabriquer des produits que je n'aurais pas envie de

consommer. Ayant déjà de bonnes bases en élevage, j'avais surtout besoin de me former en transformation laitière. J'ai envisagé une formation à l'Enil, mais celle-ci était plus orientée vers le métier de fromager, ce qui ne correspondait pas à mon projet. J'ai donc choisi de suivre un certificat de spécialisation en production, transformation et commercialisation des produits fermiers au lycée du Rheu, en Bretagne. J'ai quitté mon poste pour m'inscrire à cette formation en alternance, sous le statut d'apprentie, car j'avais encore moins de 30 ans. De novembre 2023 à juillet 2024, j'ai alterné les périodes en centre sur des thématiques précises, que je mettais ensuite en pratique chez notre maître d'apprentissage. Cette formation inclut de nombreuses visites d'exploitations et des interventions de professionnels, ce qui permet de découvrir divers systèmes et modes d'organisation. Elle m'a permis de consolider mon projet et de réaliser que c'est la partie élevage qui me motive le plus. Mon objectif final est de m'installer sur une structure collective, sans nécessairement gérer l'atelier de transformation, mais en étant capable d'aider et de conseiller mes futurs associés sur cette partie. Mais je me donne encore quelques années pour me lancer dans cette aventure. Ce CS a été pour moi plutôt un moment de découverte et je préfère, pour le moment, continuer à apprendre en travaillant, multiplier les expériences et affiner mes compétences. »

L'alternance AUX DEUX VISAGES



L'enseignement par alternance, qui combine périodes en entreprise et en établissement de formation, présente de nombreux avantages, dont celui d'acquérir des compétences et de l'expérience professionnelle tout en préparant une qualification ou un diplôme. Mais entre l'élève stagiaire en MFR et l'apprenti, les statuts diffèrent...

Alternance... Apprentissage... Il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre ces deux termes couramment utilisés quand on parle de formation initiale. Alors clarifions les choses !

L'alternance a pour principe de partager le temps de formation entre établissement dédié, pour la théorie, et entreprise, pour la pratique. Elle offre aux jeunes l'opportunité d'acquérir des compétences et de l'expérience professionnelle, tout en préparant une qualification ou un diplôme débouchant rapidement sur un métier. Le diplôme obtenu en formation initiale par l'alternance est strictement le même que celui obtenu en formation initiale classique. Il n'est pas fait mention sur le diplôme qu'il a été obtenu en alternance. L'expérience professionnelle acquise dans ce type de formation n'est pas négligeable. Elle enrichit fortement un CV car elle permet de mettre directement en application les enseignements reçus

en centre de formation, conférant un véritable bonus vis-à-vis de la formation classique. Dans l'enseignement agricole, l'alternance regroupe deux systèmes distincts : l'apprentissage, dont la formation théorique est assurée dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et le stage ou l'alternance selon un rythme approprié, proposé en maisons familiales rurales (MFR).

L'apprenti, un salarié à part entière

L'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus désireux d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme, un titre homologué ou un titre d'ingénieur. De nombreux diplômes, du CAP agricole jusqu'au niveau ingénieur, peuvent se préparer par la voie de l'apprentissage. Condi-

À DÉCOUVRIR

Des sites pour trouver son apprentissage

- **www.alternance.emploi.gouv.fr** : le portail de l'alternance, site officiel développé par le ministère du Travail, propose des informations pour recruter et pour identifier un alternant, un moteur de recherche permettant de trouver un centre de formation ou une offre d'emploi en fonction du poste et de la localisation souhaités, ainsi qu'un simulateur de rémunération.
- **www.agrorientation.com** : le site des métiers et des formations développé par l'Apecita. Il s'adresse à toute personne intéressée ou en recherche d'une formation dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement, de l'aménagement et du paysage. Grâce au moteur de recherche, vous pouvez identifier la formation la plus adaptée à votre profil par centres d'intérêt, par métier ou par localisation géographique. Toutes les formations initiales par voie scolaire ou en apprentissage et les formations continues y sont répertoriées.

Voir page 57.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION À L'ÉTRANGER

Possibilité pour le bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation d'effectuer une période de mobilité à l'étranger. Celle-ci ne peut excéder une durée d'un an et permet de porter la durée du contrat à 24 mois. Dans ce cadre, l'exécution du contrat en France doit être au minimum de six mois.

tion *sine qua non* pour le jeune : trouver une entreprise et signer un contrat d'apprentissage avec l'employeur qui l'inscrit dans un CFA. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée, d'une durée équivalente à celle du cycle de formation.

À noter qu'il existe des CFA dits « hors murs » ou « sans murs ». Ces établissements n'accueillent pas les étudiants dans leurs locaux, ils délèguent la mise en œuvre pédagogique à des organismes de formation. C'est le cas des Ifria, les centres de formation créés par les industriels de l'agroalimentaire pour former les jeunes aux métiers qu'ils englobent.

L'apprenti possède le statut de salarié d'entreprise. À ce titre, il a les mêmes droits que tous les salariés et il est soumis aux mêmes obligations (horaires de travail, congés payés...). Il perçoit un salaire déterminé selon un pourcentage du Smic et dont le montant varie en fonction de son âge, de sa progression dans le cycle de formation et de la convention applicable dans l'entreprise. Durant sa présence en entreprise, il est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage ou d'un tuteur référent. La mission de ce dernier est de contribuer à l'acquisition des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou au diplôme préparés, en liaison avec le CFA.



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'agit d'un contrat de formation en alternance, associant la pratique en situation de travail et la théorie en organisme de formation ou en entreprise.

Conditions

- Jeunes de 16 à moins de 26 ans, afin de compléter leur formation initiale ;
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus ;
- Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion.

Durée

- 36 mois maximum.

Formation

En % du Smic	DE 21 ANS À MOINS DE 25 ANS		
	MOINS DE 21 ANS	26 ANS ET PLUS	
TITULAIRE D'UN BAC PROFESSIONNEL OU ÉQUIVALENT MINIMUM	65 %	80 %	100 % ¹
AUTRES	55 %	70 %	100 % ¹

(1) Ou 85 % du minimum conventionnel si plus favorable.

- Suivie sur le temps de travail. Elle est dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise, si elle dispose d'un service dédié.
- Obligatoirement encadrée par un tuteur dans l'entreprise.

Rémunération

Dorénavant, le contrat de professionnalisation peut comporter des périodes d'acquisition d'un savoir-faire dans plusieurs entreprises, une convention étant alors conclue entre l'employeur, les entreprises d'accueil et le salarié.

Le contrat de professionnalisation « nouvelle chance »

Lorsqu'il est conclu avec une personne au chômage depuis plus d'un an, quel que soit son âge, le contrat peut atteindre une durée de 36 mois et la période de formation de ces contrats peut excéder 25 % de leur durée totale.

Le contrat de professionnalisation expérimental

Accessible à un public identique à celui du contrat de professionnalisation « classique », il a pour objectif de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de s'insérer plus rapidement et aux entreprises d'intégrer définitivement des personnes formées au plus près de leurs besoins réels. La principale caractéristique de ce contrat porte sur la finalité : acquérir des compétences opérationnelles sans obligation d'obtenir une qualification ou une certification. Il peut être signé en CDD ou en CDI, pour une période de 6 mois à 36 mois selon le public concerné.



TÉMOIGNAGE

Flora Versteels a suivi son master 2 par alternance dans le domaine de la recherche. Elle poursuit désormais dans cette voie en débutant une thèse en agroécologie dans un laboratoire de l'Inrae de Toulouse

« Après un Bac scientifique et deux ans de classe préparatoire BCPST, j'ai intégré l'Institut Agro Montpellier en 2020. En deuxième année, j'ai suivi une dominante en gestion des ressources naturelles et j'ai surtout découvert le monde de la recherche, qui m'a fortement intéressée. J'ai alors décidé de prendre une année de césure pour me plonger dans la réalité de ce domaine. J'ai effectué deux stages de cinq mois, l'un en R&D à l'Office français pour la biodiversité et l'autre dans un laboratoire en Afrique du Sud. Ces expériences ont confirmé mon envie de poursuivre dans la recherche.

Pour ma dernière année, j'ai choisi de suivre un double diplôme en collaboration avec la faculté de Montpellier : le master 2 Rainet (recherche appliquée pour conserver la biodiversité), proposé en formation initiale ou en alternance, avec une tendance croissante vers l'apprentissage. Ayant pris goût aux stages longs, l'alternance s'est imposée naturellement à moi. Je ne savais pas que c'était possible dans la recherche, surtout dans le secteur public, mais j'ai anticipé mes démarches plusieurs mois à l'avance. Les offres étaient peu nombreuses. Mais après plusieurs candidatures spontanées et sur les conseils de mes enseignants qui avaient une bonne vision des structures que je pouvais

solliciter, j'ai décroché un contrat d'apprentissage à l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire. Avec mon encadrant, nous avons travaillé en amont sur mon sujet, car celui-ci devait être validé par le master, puisqu'il comptait comme mon stage de fin d'études. J'ai ainsi travaillé sur l'impact fonctionnel des plantes invasives sur la flore méditerranéenne.

Le rythme d'alternance était de deux mois de cours, deux mois à l'Anses, puis encore deux mois de cours avant la période finale de six mois dans la structure d'accueil. L'avantage du master 2 est que l'université nous permet de choisir nos cours et j'ai donc pu organiser mon emploi du temps en fonction des impératifs liés à mon projet de recherche.

Cette année s'est parfaitement bien déroulée pour moi. En plus d'une expérience riche sur le plan professionnel, le fait de percevoir une rémunération et de bénéficier des avantages d'un salarié sont des avantages non négligeables. Enfin, l'un des grands atouts de l'alternance est que l'on connaît à l'avance où l'on fera son stage de fin d'année, contrairement aux étudiants en formation initiale qui doivent souvent passer du temps à chercher une entreprise d'accueil. Cependant, je recommande à ceux qui envisagent l'alternance d'être sûrs de leur projet, car c'est un engagement important, notamment avec des périodes en entreprise de huit mois. »

MFR : l'élève stagiaire sous statut scolaire

L'alternance est également au cœur de la pédagogie des maisons familiales rurales. Toutes les formations de l'enseignement agricole proposées par ces établissements (quatrième, troisième, seconde professionnelle, seconde générale, seconde technologique, CAP agricole, Bac pro, Bac techno, BTS...) sont mises en œuvre par alternance de séjours à la MFR et de stages en

entreprise. Le rythme de l'alternance peut différer selon le type de formation : une semaine en stage et deux semaines en entreprise, ou quinze jours à la MFR et quinze jours en stage... Le planning d'alternance est défini pour l'année.

Un élève de MFR inscrit dans une formation scolaire par alternance n'est pas un salarié. Lorsqu'il se trouve en stage, il demeure sous statut scolaire, ce qui signifie qu'il n'est pas lié à l'entreprise par un contrat de travail (contrairement à l'ap-

prenti). Sa période en entreprise fait l'objet d'une convention obligatoire qui précise les engagements et les obligations de chacune des parties. L'élève stagiaire peut recevoir une gratification de la part du maître de stage, dans la limite de 30 % du Smic. À noter, enfin, que l'élève n'a pas à rechercher son stage lui-même. C'est la MFR qui porte la responsabilité pédagogique du stage. Celui-ci peut être effectué dans une entreprise du secteur privé ou public, dans une exploitation agricole, dans une

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il s'agit d'un contrat de formation en alternance, associant la pratique en situation de travail et la théorie en organisme de formation ou en entreprise.

Conditions

- L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de classe de troisième.
- L'âge maximum est de 29 ans révolus. Il passe à 35 ans :

- lorsque le contrat ou la période d'apprentissage proposés fait suite à un contrat ou à une période d'apprentissage précédemment exécutés et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat ou de la période d'apprentissage précédents ;

- lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci. Sous certaines conditions, notamment si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé, il n'y a pas de limite d'âge.

Durée

- De 6 mois minimum à 36 mois maximum.

43 000
APPRENTIS DU
CAPA AU BTS



Formation

- La durée est calculée au prorata de la durée du contrat. Elle est variable selon le titre ou le diplôme préparé.
- En alternance avec l'exercice d'un emploi dans l'entreprise.
- Les enseignements dispensés peuvent être, pour tout ou partie, effectués à distance.
- Les apprentis peuvent être accueillis dans plusieurs entreprises afin de compléter leur formation et de profiter d'autres équipements.

Rémunération

	En % du Smic			
	MOINS DE 18 ANS	DE 18 ANS À MOINS DE 21 ANS	DE 21 ANS À MOINS DE 26 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{re} ANNÉE	27 %	43 %	53 %	100 % ¹
2 ^e ANNÉE	39 %	51 %	61 %	100 % ¹
3 ^e ANNÉE	55 %	67 %	78 %	100 % ¹

(1) Salaire le plus élevé entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé.

N.B. : Les apprentis en licence professionnelle perçoivent un salaire de l'équivalent d'une deuxième année d'apprentissage.

Avantages pour l'employeur

Les aides à l'embauche d'un apprenti concernent les entreprises :

- de moins de 250 salariés ;
- qui embauchent des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle dont le niveau ne dépasse pas celui du baccalauréat.

LES « PRÉPAS APPRENTISSAGE »

Elles visent à donner aux futurs apprentis les prérequis nécessaires : savoir de base, savoir-être et savoir travailler en entreprise notamment. Elles sont mises en place en priorité dans les CFA.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE À L'ÉTRANGER

Le contrat d'apprentissage peut désormais être exécuté « en partie » à l'étranger pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Dans le cadre d'une mobilité dans l'Union européenne, une convention peut être conclue entre l'apprenti, l'employeur en France, l'employeur à l'étranger, le centre de formation en France et, le cas échéant, le centre de formation à l'étranger.

LES CLASSES DE TROISIÈME « PRÉPA-MÉTIERS » (EX-DIMA)

Elles ont pour objectif de préparer l'orientation des collégiens, notamment vers l'apprentissage, et de leur permettre de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Se former

TOUT AU LONG DE LA VIE

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences, pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, ou pour en changer.



LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

L'acquisition de connaissances ou de compétences nouvelles est-elle indispensable pour votre projet professionnel ?

- Éléments de réflexion
- Quel est mon savoir-faire ?
 - De quel niveau de formation ai-je besoin pour évoluer dans l'entreprise, pour trouver un emploi ?
 - Quelle formation me permettra d'évoluer ?

- Est-ce que je souhaite...
- Élargir mon domaine de compétences sur le plan technique ? Sur le plan relationnel ?
 - Acquérir de nouvelles responsabilités (technique, commerciale, managériale...)?
 - Réorienter mon devenir professionnel ? Vers quoi ?
 - M'installer à mon compte ? Pour quelle activité ?

Quel est le type de formation le plus adapté à vos besoins et à vos responsabilités ?

- Éléments de réflexion
- Dois-je choisir une formation courte (quelques jours) ou longue (quelques mois ou plus) ?
 - Une formation spécialisée ?
 - Une formation basée sur les qualités comportementales ?
 - Une formation diplômante



LES PRESTATIONS BÉNÉFICIAIRES D'UN FINANCEMENT

Les prestations pouvant bénéficier d'un financement au titre des fonds de formation professionnelle sont des actions concourant au développement des compétences.

LES ACTIONS D'APPRENTISSAGE

Les quatre objectifs de l'action d'apprentissage :

- permettre aux titulaires d'un contrat d'apprentissage d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP ;
- dispenser aux titulaires d'un contrat d'apprentissage, ainsi qu'aux apprentis originaires de l'Union européenne en mobilité en France, une formation générale, associée à une formation technologique et pratique, qui complète celle reçue en entreprise et s'articule avec elle ;
- contribuer au développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaire à l'exercice de la citoyenneté ;
- contribuer au développement de l'aptitude des apprentis à poursuivre des études par les voies de l'apprentissage, ou par toute autre voie.

LES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être suivie en présentiel sur une période délimitée, en tout ou partie à distance, en situation de travail. Les quatre objectifs de l'action de formation :

- permettre à toutes personnes, sans qualification professionnelle et sans contrat de travail, d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi ;
- favoriser l'adaptation des travailleurs au poste de travail, à l'évolution des emplois, et participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail ;
- réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité, soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise ;
- favoriser la mobilité professionnelle.

L'Apecita est certifiée



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation et Bilans de compétences

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel qui permet à toute personne engagée dans la vie active (activité salariée, non salariée ou bénévole), de faire valider tout ou partie de son expérience en vue d'acquies un diplôme à finalité professionnelle, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.

Condition : justifier d'une expérience professionnelle d'un an, en continu ou en discontinu, en rapport avec le contenu de la certification (diplôme, titre) envisagée.

Les temps de formation initiale ou continue, les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'une certification sont pris en compte. Le salarié qui vise une validation bénéficie d'un congé de VAE, d'une durée de 48 heures. Cette durée peut être augmentée par convention ou par accord collectif pour les salariés n'ayant pas atteint un niveau de qualification, ou dont l'emploi est menacé par les évolutions économiques ou technologiques.

Plus de détails et toutes les coordonnées sur www.vae.gouv.fr et sur www.chlorofil.fr

N.B. : France VAE est la nouvelle plateforme publique pour la validation des acquis de l'expérience (VAE), visant à simplifier les transitions professionnelles. Lancée en 2024, elle a pour objectif de faciliter l'accès à la formation et à la validation des compétences pour anticiper les évolutions du marché du travail. Le ministère du Travail a également lancé, en 2023, l'expérimentation VAE inversée. Elle vise à intégrer au contrat de professionnalisation des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience et de favoriser ainsi l'accès à la certification et à l'insertion professionnelle dans les secteurs rencontrant des difficultés particulières de recrutement.

LE BILAN DE COMPÉTENCES



Le bilan de compétences permet à son bénéficiaire de faire le point sur ses compétences, ses aptitudes, ainsi que ses motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un organisme extérieur à l'entreprise, il peut être proposé – et non imposé – aux salariés et être mis en œuvre à l'initiative du salarié.

Durée : 24 heures maximum, réparties en général sur deux ou trois mois (cinq à neuf entretiens).

Financement :

- salariés : compte personnel de formation, autofinancement ou plan de développement des compétences de l'entreprise ;
- demandeurs d'emploi : compte personnel de formation ou autofinancement ;
- agriculteurs et chefs d'entreprise : compte personnel de formation.

Envie de bouger, de changer, d'évoluer ? Besoin de faire le point ? Les conseillers bilan de l'Apecita vous accompagnent : bilan-de-competences@apecita.com



TÉMOIGNAGE

Philippe a réalisé un bilan de compétences avec l'Apecita.

« Après une longue carrière dans la banque-assurance, où j'ai occupé des postes à responsabilités, j'ai dû faire face à des problèmes de santé qui m'ont conduit à un licenciement pour inaptitude en 2022. Sur les conseils d'un ami, j'ai entrepris un bilan de compétences, en mobilisant mon compte personnel de formation. Je ressentais le besoin de retrouver du sens dans mon travail et il me fallait faire le point sur ma situation et vérifier si mes pistes de reconversion étaient les bonnes. En cherchant des organismes spécialisés, j'ai découvert l'Apecita à Avignon. La personne que j'ai contactée m'a même conseillé de faire le tour d'autres structures avant de faire un choix. Cela m'a rassuré sur l'intégrité de leur approche, dépourvue d'enjeux commerciaux. Dès le premier entretien, le courant est immédiatement passé avec ma conseillère. Elle était à l'écoute et investie. Sa posture neutre a été déterminante, car il est crucial de se livrer, non seulement sur le plan professionnel, mais aussi sur des souvenirs plus personnels. Grâce à une méthodologie claire basée sur de nombreux outils, elle m'a guidé dans un travail d'analyse des compétences, en mettant en avant tout ce que j'avais acquis au fil des années. Nous avons pu identifier ensemble les environnements de travail où je pourrais retrouver du plaisir et du sens, ainsi que les rôles que je souhaitais occuper. Il en est ressorti que je souhaitais travailler dans le milieu éducatif ou

médico-social, tout en conservant des fonctions managériales. Tout au long des six mois qu'a duré ce bilan, ma conseillère m'a prodigué des conseils sans jamais porter de jugement, m'aidant ainsi à faire des choix éclairés. Elle m'a ainsi « poussé » à faire un stage de découverte dans un Ehpad, une expérience qui ne m'a finalement pas plu, mais qui m'a permis d'affiner mes choix. Aujourd'hui, j'ai entamé un master 1 en management des établissements médico-sociaux à l'IRTS de Paca Marseille. Bien qu'à 55 ans, il n'est pas toujours facile de retrouver une rigueur d'apprentissage, je me sens motivé par ce secteur en pleine transformation, au sein duquel je peux mettre à profit mes compétences tout en me sentant utile. Ce que je retire de cette expérience, c'est que le bilan de compétences est une étape incontournable pour toute reconversion ou évolution professionnelle. Mais une étape seulement ! Ainsi, la fin de ce bilan doit être perçue comme le début d'un nouveau chapitre. Personnellement, j'avais des préjugés sur l'intérêt de ce type de démarche, mais finalement, cet accompagnement de la part de ma conseillère Apecita, au-delà de m'avoir permis de faire un vrai bilan de ma vie professionnelle et personnelle, a été un réel catalyseur, m'offrant l'opportunité de redécouvrir mes envies et mes capacités. »

UNE FORMATION QUALIFIANTE PEUT BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT SI :

- elle prépare à une certification ou habilitation inscrite à l'un des répertoires nationaux : le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou le répertoire spécifique ;
- elle prépare à un bloc de compétences d'une certification enregistrée au RNCP.



Découvrir...

MONCOMPTEFORMATION

Le compte personnel de formation est accessible sur le site www.moncompteformation.gouv.fr ainsi que sur l'application, disponible depuis un Smartphone ou une tablette.

Le site et l'application vous permettent :

- d'activer votre compte ;
- d'accéder à votre compte et de consulter vos droits ;
- de chercher et de choisir votre formation ;
- de sélectionner la formation de votre choix et de s'y inscrire.

Chaque année, ce compte est alimenté en euros en fonction de la durée de travail sur l'année écoulée. Si vos droits sont insuffisants, deux possibilités :

- régler personnellement le reste à payer par carte bancaire pour finaliser votre dossier ;
- faire une demande de financement complémentaire à votre employeur ou à France Travail si vous êtes en recherche d'emploi.

Depuis le 2 mai 2024, les titulaires qui souhaitent mobiliser leurs droits CPF doivent s'acquitter d'une participation financière de 100 euros pour souscrire à une formation proposée sur Mon Compte Formation. Ce « reste à charge » a été mis en place par le Gouvernement pour responsabiliser chacun, afin qu'il s'engage de manière active dans sa formation. Cependant, il ne s'applique pas dans certains cas (demandeur d'emploi, abondement de la part de l'employeur...)

N.B. : le service Mon Compte Formation a renforcé la sécurisation de son parcours d'achat en se dotant de l'identification FranceConnect+. Celle-ci est désormais nécessaire afin de procéder à l'inscription à une offre de formation. Pour cela, vous devez créer au préalable votre compte sur le site lidentitenumérique.laposte.fr.

Tout savoir sur...

FRANCE COMPÉTENCES

Créée en 2019, France Compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Placée sous la tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle, cette institution a des orientations stratégiques déterminées par une gouvernance quadripartite composée de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs aux niveaux national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

www.francecompetences.fr

LES DISPOSITIFS

Le compte personnel d'activité (CPA)

Le CPA offre à son titulaire de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, lui permettant d'exercer ses droits, afin de mettre en œuvre son projet professionnel. Ce compte est ouvert à toute personne dès l'âge de 16 ans (15 ans pour les jeunes qui signent un contrat d'apprentissage), il ferme au décès de celle-ci.

Le CPA regroupe :

- le compte d'engagement citoyen (CEC). Il recense les activités bénévoles de volontariat de son titulaire. Il permet d'acquérir des heures sur le CPF ou des jours de congé destinés à l'exercice de ces activités ;
- le compte professionnel de prévention (C2P). Il permet aux salariés fortement exposés à certains des facteurs de pénibilité, définis par décret, d'acquérir des points leur donnant accès à la formation professionnelle, au temps partiel ou à un départ anticipé à la retraite ;
- le compte personnel de formation (CPF). Il recense les droits acquis par le bénéficiaire tout au long de sa vie et les formations dont il peut bénéficier.

À SAVOIR

Le projet de transition professionnelle (PTP) ou CPF de transition

Il a remplacé le congé individuel de formation (CIF).

Tout salarié en activité peut demander à mobiliser son CPF pour la prise en charge d'une action de formation certifiante ou qualifiante, destinée à lui permettre de changer de métier ou de profession dans le cadre d'un projet de transition professionnelle. Lorsque tout ou partie de la formation se déroule sur le temps de travail :

- le congé est rémunéré ;
- le salarié demande l'autorisation d'absence à son employeur. L'absence de réponse de sa part vaut acceptation.

Plus d'infos sur : www.transitionspro.fr

LES DISPOSITIFS

Le conseil en évolution professionnelle (CEP)

Le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé, proposé à toute personne engagée dans la vie active (en activité ou en recherche d'emploi) souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, le cas échéant, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle (insertion, mobilité interne, reconversion, création/reprise d'entreprise, etc). L'accompagnement CEP est un passage obligé pour les personnes envisageant de démissionner et de bénéficier de l'assurance-chômage en vue d'une reconversion.

Plus d'infos sur : mon-cep.org

Le plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences a remplacé le plan de formation de l'entreprise.

Il regroupe deux objectifs :

- adapter les salariés à leur poste de travail ;
- veiller au maintien de leurs capacités à occuper un emploi.

Il distingue :

- les formations obligatoires : actions de formation qui conditionnent l'exercice d'une activité ou d'une fonction ;
- les autres formations, qui ne conditionnent pas l'exercice d'une activité.

L'entretien professionnel

Tous les deux ans, chaque salarié bénéficie d'un entretien professionnel dont l'objectif est de faire le point sur ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en matière de qualification et d'emploi. Distinct de l'entretien d'évaluation, il doit également être proposé à l'issue de certains congés (maternité, parental, arrêt maladie...).

Cet entretien doit donner lieu à une formalisation écrite. Tous les six ans, il permettra à l'employeur et au salarié de faire un état des lieux récapitulatif de son parcours professionnel en entreprise.

La reconversion ou promotion par alternance : alternance pro-A

Ce dispositif a remplacé la période de professionnalisation.

Il a pour objet de permettre aux salariés de changer de métier, de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation.

Les bénéficiaires sont les salariés titulaires :

- d'un contrat à durée indéterminée ;
- d'un contrat unique d'insertion à durée indéterminée.

Sont notamment concernés les salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail.

Ce dispositif est mobilisable pour suivre des actions d'apprentissage ou de professionnalisation.

Transitions collectives ou Transco

Activé fin 2020, dans le cadre du plan de relance, ce dispositif vise à favoriser la reconversion de salariés occupant des emplois « menacés » vers des emplois dans des secteurs qui recrutent.

FNE-Formation (nouvelle formule)

Le Fonds national de l'emploi-Formation (FNE-Formation) a pour objet de maintenir les salariés en emploi et de développer leurs compétences afin d'accompagner au mieux les entreprises éligibles dans leur transition écologique, démographique, numérique et/ou agroalimentaire. Il peut financer des projets de formation au bénéfice de tous les salariés, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur niveau de diplôme, à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

TÉMOIGNAGE

Élodie Recorbet, responsable emploi-formation du groupe Sicarev, détaille l'intérêt du plan de développement des compétences dans les métiers de la transformation.

« Notre groupe coopératif Sicarev compte de nombreuses filiales dédiées à la transformation et à la valorisation des productions bovines, porcines et ovines de nos éleveurs, de l'abattage découpe jusqu'aux produits élaborés. Parmi elles, on peut citer Convivial, Charollais Viande, VLF, VLS, la Viande Chaunoise, sans oublier, la plus importante en taille, Tradival, qui compte près de 1500 salariés sur nos 8 sites répartis sur le territoire français. En production, nous retrouvons différentes familles de métiers : les opérateurs de production en première, deuxième et troisième transformation (abattage, découpe, préparation de produits élaborés...), les métiers d'encadrement comme celui de chef d'équipe, de responsable d'atelier... sans oublier les métiers de la maintenance.

Dans une entreprise comme la nôtre, la formation de nos collaborateurs est essentielle. Elle commence dès l'embauche et se poursuit tout au long de leur carrière, selon leurs besoins et leurs envies d'évolution. Pour établir notre plan de développement des compétences, nos équipes se basent sur les entretiens annuels de progrès et les entretiens professionnels, au cours desquels les managers vont échanger avec les salariés sur leurs besoins en formation. Au niveau de la direction des ressources humaines, nous allons également impulser des formations transversales qui répondent aux orientations stratégiques du groupe. Nous avons également tout un socle de formations réglementaires et obligatoires pour assurer la sécurité alimentaire de nos produits, priorité absolue, sans oublier la sécurité des hommes. Ces formations tournent autour des bonnes pratiques d'hygiène, le bien-être animal, la conduite d'engins...

Les autres formations proposées sont assez variées et dépendent vraiment des besoins de chaque salarié et de chaque site. Nous avons par exemple mis en place récemment un parcours de formation orienté vers l'électrotechnique pour un opérateur qui a souhaité se spécialiser vers la maintenance, ou vers le management pour celles et ceux qui ont ou voudraient évoluer vers des fonctions d'encadrement. Nous pouvons également proposer des formations pour nos salariés qui souhaitent renforcer leurs compétences commerciales.



Il faut également préciser que, chez nos collaborateurs, tous n'ont pas forcément de diplôme dans notre domaine d'activité et cela nous tient à cœur de leur apporter une certification pour valoriser et valider leurs compétences. C'est pour cela que nous avons mis en place des CQP (certificats de qualification professionnelle) pour les opérateurs de transformation, les opérateurs de nettoyage, les opérateurs en préparation de commandes ou encore les responsables d'équipe. En renforçant leurs compétences et en les accompagnant à obtenir cette certification, nous leur permettons ainsi d'évoluer plus facilement.

Si la formation représente un coût non négligeable pour notre groupe, nous essayons, dans la mesure du possible, d'accompagner l'ensemble des besoins et des envies de nos salariés, tant qu'elles répondent à un objectif commun. Chez Sicarev, le développement des compétences est donc une priorité stratégique qui permet d'assurer non seulement la compétitivité de l'entreprise mais aussi l'engagement et la fidélisation de nos collaborateurs, facteurs essentiels dans un secteur où les difficultés à recruter sont une réalité. Grâce à cet investissement, nous avons aujourd'hui de très beaux exemples de salariés ayant débuté leurs carrières sur des postes d'opérateur et qui ont pu évoluer vers des postes à responsabilité ! »

SE FORMER à distance

La formation ouverte et/ou à distance (FOAD) est un dispositif souple, organisé en fonction de besoins personnels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources ainsi qu'à des compétences locales ou à distance. La FOAD n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur.

Source : circulaire DGEFP n° 2001-22 du 20 juillet 2001.



Comment se former lorsque l'on n'est pas disponible en journée ? Comment se convertir dans le domaine visé sans expérience dans ce domaine ? Comment conjuguer plan de développement des compétences en entreprise et droits individuels ?

Préférence-Formations

Préférence-Formations, le réseau national des centres de formation professionnelle et de promotion agricoles publics (CFPPA), a pour ambition

d'apporter une réponse en rapport à vos besoins. Concrètement, cela se traduit par un catalogue de formations dites « ouvertes et à distance ». Ces formations vont du module court au diplôme complet. Elles touchent des domaines aussi variés que le développement durable, la vigne et le vin, l'horticulture, les productions animales, l'agroalimentaire ou l'agriculture biologique.

Vous pouvez consulter ce catalogue sur le site Internet www.preference-formations.fr

CONTACTS

L'INSTITUT AGRO
ENSEIGNEMENT
À DISTANCE /
CENTRE PUBLIC

ead.institut-agro.fr
12, rue Aimé-Rudel - BP 100
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 83 36 00

CERCA - CENTRE
D'ENSEIGNEMENT RURAL PAR
CORRESPONDANCE D'ANGERS

www.groupe-esa.com
55, rue Rabelais
BP 30748
49007 Angers
Cedex 1
Tél. : 02 41 23 55 55
info-orientation@groupe-esa.com

TÉMOIGNAGE

Après plusieurs vies professionnelles, Laurianne Carbonnaux-Henrion a choisi de créer un vignoble sur l'exploitation agricole de son conjoint, dans les Hauts-de-France. Pour se former à cette nouvelle production, elle a opté pour un BTS viticulture-œnologie à distance. Elle nous explique ce choix et prodigue quelques conseils pour une formation réussie.

« En 2007, après mes études d'ingénieurs à l'ISA de Lille, durant lesquelles je me suis spécialisée en agroalimentaire et marketing, j'ai eu plusieurs vies professionnelles. J'ai débuté en tant que chef de produit pour les ingrédients laitiers chez Ingredia, où, pendant quatre ans, je m'occupais notamment du développement en Asie du Sud-Est. J'ai ensuite été cheffe de publicité pour un groupe de presse agricole durant un an en région parisienne avant de rejoindre mon conjoint qui s'installait alors comme agriculteur dans le Pas-de-Calais. J'ai trouvé un poste de conseillère dans un centre de gestion, un métier qui m'a passionné durant huit ans. Puis j'ai débuté une nouvelle aventure de consultante en stratégie dans une entreprise de conseil en élevage, pour laquelle j'accompagnais des éleveurs dans des projets de développement innovants. Alors que j'étais encore en poste, nous réfléchissions avec mon

conjoint à une diversification de l'exploitation pour sortir du schéma classique « betterave, blé, colza ». C'est en lisant un article sur un vignoble en Belgique qu'on a eu l'idée de se lancer dans la viticulture, nos terres se prêtant à cette aventure. Nous avons donc planté deux hectares de vignes en 2021 et en 2022. En septembre 2022, j'ai choisi de me former dans cette nouvelle filière en m'inscrivant en BTS viticulture-œnologie, profitant de mon compte personnel de formation et d'aides de la Région. Mais à près de 40 ans, je ne me voyais pas reprendre les chemins de l'école et je pense que je n'avais plus la même attention pour passer des journées complètes en cours. J'ai donc opté pour une formation à distance avec l'Esa d'Angers. Le principal avantage de l'enseignement à distance est de pouvoir être maître de son emploi du temps, d'autant que, lorsque j'ai débuté ma formation, j'étais encore en poste. Mais je me suis

rapidement rendu compte qu'allier les deux, tout en étant maman de trois enfants, allait être compliqué. J'ai choisi de me consacrer à plein temps à ma formation au bout de quelques mois. Ce n'est pas toujours évident d'apprendre seule chez soi. Il y a beaucoup de lecture de documents. C'est pourquoi il est essentiel de travailler régulièrement, de trouver des moments calmes pour se plonger dans le travail et de faire tous les devoirs qui sont demandés afin de vérifier qu'on a bien compris ce qu'on a lu ! À chacun de trouver l'organisation qui lui correspond le mieux, mais ce n'est pas insurmontable. Il est également primordial d'assister à toutes les séances de regroupement – six semaines complètes au total – car elles offrent un condensé de toutes les matières qu'on aborde au cours de la formation. Sans oublier de bien choisir son stage, car c'est le moment d'acquérir, sur le terrain, les pratiques nécessaires pour produire du vin ! »

COMMENT SAVOIR si un diplôme est reconnu par l'État et par les professionnels ?

Gare au marketing alléchant de certains établissements, toutes les formations ne se valent pas ! Certaines écoles proposent des cursus non reconnus par l'État. Pour s'assurer de la qualité d'une formation et de sa reconnaissance sur le marché de l'emploi, il suffit de consulter le RNCP.



Lorsque l'on a un projet de formation, initiale ou professionnelle, il faut porter une attention particulière au contenu de celle-ci (programme, organisation des cours, etc.), à l'organisme qui la dispense, ainsi qu'au fait qu'elle bénéficie d'une reconnaissance officielle par l'État permettant l'exercice du métier visé. Car toutes les certifications et tous les diplômes ne sont pas forcément reconnus par l'État et il peut s'avérer dommageable de s'engager dans ce type de cursus, par exemple si l'on veut poursuivre ses études par la suite.

Pour s'assurer de cette reconnaissance, il suffit de consulter le site de France Compétences pour vérifier que la certification ou le diplôme choisis soient bien inscrits au RNCP. L'enregistrement au RNCP conditionne en effet la qualité, comme la valeur de la formation sur le marché de l'emploi. Notons également que les organismes qui préparent à ces certifications professionnelles doivent être habilités par l'organisme responsable de la certification et identifiés auprès de France Compétences. Ainsi, avant de s'engager dans

Zoom sur...
LA CERTIFICATION QUALIOPi

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la certification qualité « Qualiopi » est devenue une obligation légale pour tous les organismes réalisant des actions pour le développement des compétences souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par France Travail ou par l'Agefiph). La marque Qualiopi concerne donc

tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions :

- de formation ;
- de bilan de compétences ;
- permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- de formation par apprentissage.

Ainsi, seuls les organismes certifiés peuvent désormais proposer leurs formations éligibles au CPF sur les plateformes mon compte formation (site et application).

une formation, il est important de vérifier :

- si la certification professionnelle est bien enregistrée ;
- si elle est bien en cours de validité (elles sont renouvelées au maximum tous les cinq ans) ;
- si l'organisme est bien habilité pour préparer à son acquisition.

Qu'est-ce que le RNCP ?

Le RNCP ou répertoire national des certifications professionnelles – dont France Com-

pétences est en charge – recense, au travers de fiches descriptives ayant valeur de publication légale, tous les diplômes, titres professionnels et certificats de qualification professionnelle qui sont reconnus par l'État comme permettant l'exercice d'un métier. Ces fiches précisent également le niveau de qualification acquis en validant une certification professionnelle enregistrée au RNCP (à l'exception des seuls Bac généraux et technologiques).

Menez l'enquête

S'il est essentiel de choisir une formation reconnue par l'Etat, il est également indispensable qu'elle le soit par les entreprises du secteur professionnel visé, d'autant que les attentes des recruteurs en matière de diplôme sont en constante évolution. Vous souhaitez par exemple travailler dans le secteur du conseil auprès d'agriculteurs mais vous hésitez encore entre un BTS, une licence pro ou une école d'ingénieurs ? Le plus efficace

reste d'en parler avec des personnes qui exercent ce métier ou les services RH des structures qui recrutent ce type de poste. Ils pourront vous faire part de leur expérience, vous prodiguer des conseils quant aux compétences à avoir et aux formations à suivre. Les réseaux sociaux tels que LinkedIn pourront vous aider en ce sens, sans oublier les salons professionnels. Ca sera aussi l'occasion pour commencer à développer votre réseau et vous créer des opportunités

lorsque vous arrivez sur le marché de l'emploi. Pensez également à scruter de plus près des exemples d'offres d'emploi, le niveau de diplôme et le type de formation recherchée y sont la plupart du temps spécifiés. Pour cela, n'hésitez pas à consulter le site www.apecita.com.

Source : France Compétences



MOOC, LMS, BLENDED LEARNING ? Petit glossaire de la formation 2.0 et 3.0

Source : Le petit glossaire de la formation digitale, par Beekast

<p>MOOC (MASSIVE ONLINE OPEN CLASSROOM)</p> <p>Ce sont des cours en ligne accessibles à tous, souvent sous la forme de vidéos. Les utilisateurs peuvent généralement accéder à des évaluations qui, s'ils réussissent, leur permettent d'obtenir une certification.</p>	<p>ENT (ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL)</p> <p>C'est une plateforme qui rassemble plusieurs fonctions (l'évaluation, le partage de documents, la centralisation des résultats) permettant aux apprenants de travailler à distance et de s'entraider. Ces systèmes se trouvent essentiellement dans la formation initiale.</p>	<p>BLENDED LEARNING</p> <p>Dispositif d'apprentissage mixte, qui intègre à la fois des outils digitaux et de l'apprentissage en autonomie, ainsi que des phases d'apprentissage en présentiel, accompagnées par un formateur professionnel.</p>	<p>SERIOUS GAME</p> <p>C'est une application informatique qui associe un objectif sérieux (de manière non exhaustive : apprentissage, communication, information, etc.) à un moyen ludique (inspiré des jeux vidéo et du monde du gaming).</p>
<p>COOC (CORPORATE OPEN ONLINE CLASS)</p> <p>Il s'agit d'une sous-catégorie de MOOC, produite par les entreprises et à destination de leurs clients, employés ou prospects. Certaines entreprises proposent des formations en lien avec leurs services, par exemple, soit pour leurs commerciaux, pour mieux connaître le métier des prospects, soit directement aux prospects, afin de créer un besoin (les acteurs des nouvelles technologies utilisent beaucoup cette méthode).</p>	<p>SOCIAL LEARNING</p> <p>Il offre aux apprenants la possibilité de collaborer lors de formations en ligne. Il s'agissait à l'origine de forums ou de salles virtuelles, mais les entreprises vont à présent plus loin, avec des systèmes plus complets : les RSE (réseaux sociaux d'entreprise).</p>	<p>LMS (LEARNING MANAGEMENT SYSTEM)</p> <p>C'est une plateforme en ligne qui regroupe tous les outils nécessaires aux formateurs et aux apprenants. Ces systèmes permettent le partage et la consultation de contenus pédagogiques, sous différentes formes : <i>serious games</i>, vidéos, etc.</p>	<p>METAVERS</p> <p>Le métavers est un réseau de mondes virtuels immersifs et partagés où les gens peuvent se connecter entre eux. Dans le secteur de la formation, ces univers virtuels permettent à l'apprenant de s'immerger dans un environnement de travail pour, par exemple, acquérir de manière plus précise des gestes professionnels.</p>
<p>SOOC (SMALL OPEN ONLINE CLASSROOM)</p> <p>Il s'agit en réalité d'un MOOC dont le sujet est tellement spécialisé (ou le niveau élevé), que les apprenants sont très peu nombreux.</p>	<p>SPOC (SMALL PRIVATE ONLINE CLASSROOM)</p> <p>C'est une version réduite et fermée des MOOC. Il s'agit du format préféré par les organismes de formation dans leur parcours de formation e-learning. Cela permet de protéger le contenu de la formation.</p>		

NOUVEAU DÉPART en agri/agro

Que ce soit par choix ou par obligation, la reconversion professionnelle est l'occasion de prendre un nouveau départ. Et s'il se faisait dans les métiers du vivant ? Zoom sur quelques dispositifs.

POUR VOUS ACCOMPAGNER

• LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Voir page 48.

• LE BILAN DE COMPÉTENCES

Voir page 45.

POUR CONFRONTER VOS IDÉES À L'ENVIRONNEMENT

• LES ENQUÊTES MÉTIERS

Il s'agit d'un échange avec un professionnel qui exerce le métier visé. Objectifs :

- recueillir des informations fiables et concrètes sur le métier et ses conditions d'exercice, sur la situation de l'emploi et sur les niveaux de formation requis ;
- obtenir des conseils avisés par rapport à son propre projet professionnel ;
- commencer à constituer son réseau professionnel ;
- repérer les entreprises intéressantes pour un futur stage ou une future candidature.

• L'IMMERSION PROFESSIONNELLE PMSMP

Elle permet d'être en immersion professionnelle dans une entreprise qui vous accueille afin de vous confronter aux conditions réelles du poste. L'immersion dure maximum un mois.

Le site immersion-facile.beta.gouv.fr a spécialement été conçu pour trouver un métier à tester, entrer en relation immédiatement avec une entreprise accueillante et remplir une demande de convention.

Vous pouvez faire appel à votre conseiller Apecita pour vous mettre en relation.

POUR VOUS FORMER

• PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE OU CPF DE TRANSITION

Il permet à tout salarié de suivre, à son initiative et à titre individuel, une formation longue en vue de changer de métier ou de profession.

Voir page 47.

• PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE - POEC

La préparation opérationnelle à l'emploi collective (Poec) est une action de formation permettant à plusieurs demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des postes correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle ou, à défaut, par l'opérateur de compétences (Opc). La formation est gratuite pour le demandeur d'emploi. Celui-ci a le statut de stagiaire de la formation professionnelle, et ce durant toute la formation. En voici quelques exemples : Poec ouvrier jardinier, Poec ouvrier maraîcher, Poec tractoriste, Poec agent viticole...

• LA RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE : ALTERNANCE PRO-A

Elle permet aux salariés de changer de métier, de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation.

Voir page 48.

• TRANSITIONS COLLECTIVES OU TRANSCO

Voir page 48.

• FNE-FORMATION

Voir page 48.

UN MOOC POUR CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

Pôle emploi (aujourd'hui France Travail) a développé un MOOC « Définir son projet professionnel. » Ce cours en ligne a pour objectif de vous aider à identifier un ou plusieurs métiers qui tiennent compte de vos compétences, de vos intérêts, ainsi que du marché du travail. Ces informations pourront vous guider dans vos futures actions (formation, stage, recherche d'emploi).

LES FORMATIONS pour s'installer en agriculture

Quelles sont les formations disponibles pour s'installer en agriculture ? Rappelons tout d'abord que la loi n'impose pas de cursus ou de diplôme obligatoire, par la formation initiale ou continue, pour celles et ceux qui envisagent d'embrasser le métier d'agriculteur. En revanche, une formation s'avère nécessaire pour percevoir les aides à l'installation diverses et variées, assortie d'un stage de 21 heures (trois jours), réalisé dans le cadre d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Dans tous les cas, l'interlocuteur pertinent sera le point info installation du département visé, en général à la chambre d'agriculture.



QUELS DIPLÔMES POUR S'INSTALLER ?

Deux conditions doivent être remplies :

- le diplôme doit sanctionner une formation de niveau 4 minimum, soit l'équivalent du baccalauréat ;
- cette formation doit conférer la capacité professionnelle agricole (CPA), c'est-à-dire le droit de s'installer.

Il s'agit principalement :

- du brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA), LE diplôme qui prépare à l'installation en agriculture, selon un large choix d'orientations (production laitière, production avicole, production viande bovine, viticulture-œnologie, agriculture biologique...)
- du titre de technicien proposé par les MFR
- du Bac professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA), mais aussi de tous les Bac professionnels de l'enseignement agricole, ainsi que du Bac technologique STAV ;
- de tous les BTSA (brevet de technicien supérieur agricole), du BTS agréé équipement de l'Éducation

- nationale et des BUT (bachelor universitaire de technologie) option agronomie ;
- du diplôme national d'œnologue (DNO) ;
- du diplôme de docteur vétérinaire ;
- du diplôme d'ingénieur agronome (écoles nationales) et d'ingénieur en agriculture (écoles privées) ;
- d'un certain nombre de licences professionnelles et de masters.

Ces formations peuvent être proposées en formation initiale et/ou apprentissage, formation continue, à distance... Renseignez vous !

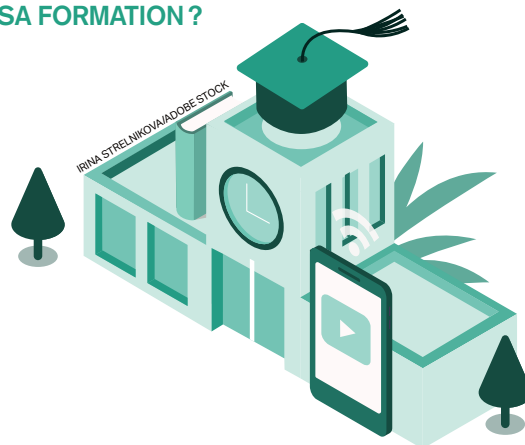


Pour connaître la liste complète des diplômes conférant la CPA, scannez le QR code ci-contre :

QUELS ÉTABLISSEMENTS POUR SUIVRE SA FORMATION ?

Tous les établissements de l'enseignement agricole, public ou privé, peuvent être sollicités :

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : www.educagri.fr/eap
- Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap), www.cneap.fr
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep), www.maformationagricole.com
- Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFR), www.mfr.fr





TOUT SAVOIR SUR...

Le BPREA

Le Brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole (BPREA) est une formation qui permet d'acquérir de solides compétences et des méthodes indispensables pour assurer le pilotage et la gestion d'une entreprise agricole. Elle prépare en priorité à l'installation en agriculture et confère la Capacité professionnelle agricole. Elle peut se faire par la voie de l'apprentissage ou par la formation continue.

Le BPREA est une formation modulaire par unités capitalisables (7 UC) qui permet d'individualiser le parcours en matière de contenu et de durée (en fonction des acquis, des besoins et du projet personnel et professionnel), de mode de réalisation (en centre, en entreprise) et d'étalement dans le temps (sur un, deux ou trois ans). En effet, chaque UC est évaluée séparément et le diplôme est délivré lorsque l'ensemble des unités qui le constituent est

obtenu : 5 UC communes à tous les BPREA et 2 Ucare (unités capitalisables d'adaptation régionale ou à l'emploi) qui apportent des compléments de formation permettant de mieux s'adapter au système régional.

N. B. : Certaines maisons familiales rurales proposent également les titres de technicien, équivalents du BPREA, qui permettent de se qualifier tout en acquérant un niveau 4 ouvrant droits aux aides à l'installation.

ET LES FORMATIONS COURTES ?

Elles vous seront très utiles pour progresser, pour vous tenir au courant (de la réglementation, des nouvelles techniques, de l'évolution des goûts des consommateurs, etc), ou encore pour vous spécialiser dans un domaine particulier (gestion, Internet, recrutement de salariés, transformation et vente à la ferme...).

Vous pourrez alors faire appel à :

- Vivea, le fonds d'assurance formation des agriculteurs, financé par vos cotisations à la MSA (mutualité sociale agricole, la Sécurité sociale de l'agriculture). Il vous permet de suivre des sessions d'un à quelques jours sur un thème pointu ou d'actualité (www.vivea.fr). Cet organisme peut également, sous conditions, financer des formations pour les personnes en cours d'installation ;
- Préférence Formations, le réseau des CFPPA publics, idéal pour suivre à distance une session de quelques jours à quelques semaines, sur une thématique à approfondir (assurer l'élevage de jeunes animaux, conduire un atelier en bio, produire de l'énergie renouvelable...) (www.preference-formations.fr) ;

- un CFPPA, pour y préparer un certificat de spécialisation (CS) d'une durée de trois à douze mois, avec un stage pratique ou sous statut salarié (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Il s'agit alors d'une formation qualifiante, car garantissant une qualification professionnelle reconnue par la profession dans un domaine spécialisé : plantes aromatiques/médicinales/à parfum, responsable d'une unité de méthanisation...



AGRORIENTATION: LA RÉFÉRENCE en matière de métiers et de formation

Édité par l'Apecita, le site Agrorientation.com s'adresse à toute personne intéressée ou en recherche d'une formation ou d'informations dans les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, l'environnement, l'aménagement et le paysage.

« **A** travers notre site Agrorientation.com créé il y a plus de vingt ans, notre objectif est d'accompagner nos publics à mieux comprendre l'offre de formation dans l'enseignement agricole, pour les aider à mieux s'orienter vers les métiers et les filières de l'agriculture de l'agroalimentaire et de l'environnement, explique Anne-Claire Lefloch, chargée de mission à l'Apecita. Il s'adresse donc bien évidemment aux élèves, étudiants et personnes qui souhaitent se spécialiser ou se reconvertir. Mais c'est également une source d'information exhaustive pour les accompagnants de l'orientation que sont les CIO, les missions locales, France Travail sans oublier les enseignants et les familles. » Pour cela, le site, qui a entièrement été repensé il y a un an, répertorie une liste de 200 métiers, les 1 300 formations qui y donnent accès et les 2 100 organismes de formation qui les dispensent.

Plusieurs entrées pour chercher sa formation

Agrorientation.com offre la possibilité de trouver sa formation selon son intitulé, mais aussi grâce à une recherche avancée par filière, par activité, par statut (formation initiale, apprentissage...), par modalité d'enseignement ou par niveaux de sortie.



agrOrientation

Le site des métiers et des formations de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.

Chaque formation y est présentée en détail, accompagnée de la liste des établissements qui la proposent et des métiers qu'il est possible d'exercer. La recherche par organisme de formation est également disponible. Notons également que le site permet d'effectuer des recherches par géolocalisation.

Trouver son métier idéal

Vous êtes intéressé par le secteur du vivant mais ne savez pas vers quel métier vous diriger ? En répondant à un rapide questionnaire sur vos centres d'intérêt et les spécialités qui vous intéressent, le site génère pour vous une liste de métiers idéaux. Vous pourrez alors découvrir en détail

APECITA

la description de chaque métier, les conditions d'exercices, les qualités et compétences attendues... mais aussi accéder à des offres d'emploi en étant redirigé vers le site Apecita.com.

À noter que le site permet également de s'informer plus spécifiquement sur le marché de l'emploi dans chaque filière en s'appuyant sur les ressources de l'Apecita comme les cahiers experts, les webinaires... ou sur les dernières actualités en matière de formation.

Des parcours de formation détaillés

Cette nouvelle version propose également une grande nouveauté: le détail des parcours de formation. « Nous nous sommes rendu compte que le panorama de formation dans l'enseignement agri-

cole peut parfois être complexe à appréhender, précise Anne-Claire Lefloch. Toujours dans l'optique d'accompagner au mieux les personnes dans leur orientation, le site détaille désormais les parcours existants suivant que l'on soit en troisième, en terminale générale ou technologique ou que l'on souhaite poursuivre ses études après un Bac + 2/3. »

2004
ANNÉE
DE CRÉATION

200
MÉTIERES

CHIFFRES
CLÉS
WWW.AGRORIENTATION.COM

1 300
FORMATIONS

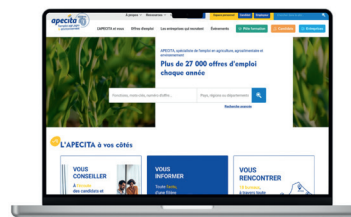
2 100
ORGANISMES
DE FORMATION

Présentés sous une forme dynamique, les parcours sont agrémentés d'informations sur les diplômes et les éventuels concours, de témoignages, d'exemples de métiers sans oublier les conseils de l'Apecita.



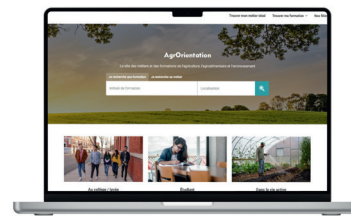
L'Apecita, des outils pour vous

- Retrouvez nos offres d'emploi et de stages
- Diffusez vos offres d'emploi
- Trouvez la formation adaptée à votre projet



apecita.com

reseau-tee.net



agrororientation.com

apecita
l'emploi agri, agro
& environnement

Lisez nos publications



Association pour l'Emploi des Cadres Ingénieurs et techniciens de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et l'Environnement



Améliorez la vie

PURPAN

ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Agriculture | Agroalimentaire
Sciences & Humanités

APPRENDRE | DEVENIR MEILLEUR | AMÉLIORER LA VIE

CONTACTEZ L'APECITA DANS VOTRE RÉGION

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

• Site Auvergne

Cité régionale de l'Agriculture
9 allée Pierre-de-Fermat
63170 **AUBIÈRE**
Tél. 04 73 28 77 05
clermont@apecita.com

• Site Rhône-Alpes

23 rue Jean-Baldassini
69364 **LYON** Cedex 7
Tél. 04 72 76 13 00
lyon@apecita.com

BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

23 rue de l'ingénieur Bertin
21600 **LONGVIC**
Tél. 03 80 52 93 52
dijon@apecita.com

BRETAGNE

ZAC Atalante-Champeaux
Rue Maurice-Le-Lannou
CS 14226
35042 **RENNES** Cedex
Tél. 02 23 48 25 60
rennes@apecita.com

CENTRE-VAL DE LOIRE

Cité de l'Agriculture
13 avenue des Droits-de-l'Homme
45921 **ORLÉANS** Cedex 9
Tél. 02 38 71 91 15
orleans@apecita.com

ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM

6 rue de la Rochefoucault
75009 **PARIS**
Tél. 01 71 93 56 90
paris@apecita.com

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

TSA 68424
97 Chemin des Meinajariès
84912 **AVIGNON** Cedex 9
Tél. 04 90 84 06 00
avignon@apecita.com

GRAND EST

• Site Alsace

11 rue Jean-Mermoz
68127 **SAINTE-CROIX-EN-PLAINE**
Tél. 03 89 22 24 87
colmar@apecita.com

• Site Champagne-Ardenne

Maison des Agriculteurs
2 rue Léon-Patoux CS 50001
51664 **REIMS** Cedex 2
Tél. 03 26 04 74 79
reims@apecita.com

• Site Lorraine

Espace agricole lorrain - Bât. I
9 rue de la Vologne
54520 **LAXOU**
Tél. 03 83 98 74 00
nancy@apecita.com

HAUTS-DE-FRANCE

Cité de l'Agriculture
56 avenue Roger-Salengro
BP 90136
62054 **SAINT-LAURENT-BLANGY**
Cedex
Tél. 03 21 60 48 68
arras@apecita.com

OCCITANIE

• Site Languedoc-Roussillon

Maison des Agriculteurs - B
Mas de Saporta
CS 70025
34875 **LATTES** Cedex
Tél. 04 67 06 23 23
montpellier@apecita.com

• Site Midi-Pyrénées

Technoparc 6, 50 rue Jean Bart
31670 **LABÈGE**
Tél. 05 61 73 24 29
toulouse@apecita.com

NORMANDIE

Chambre régionale d'agriculture
6 rue des Roquemonts
CS 45346
14053 **CAEN** Cedex 4
Tél. 02 31 47 22 45
caen@apecita.com

PAYS-DE-LA-LOIRE

• Site Loire-Atlantique

Maison d'Agriculture
de Loire-Atlantique
Rue Pierre-Adolphe-Bobierre
La Géraudière
44939 **NANTES**
Tél. 02 40 16 37 88
nantes@apecita.com

• Site Maine-et-Loire

9 rue André BROUARD
49100 **ANGERS**
Tél. 02 41 18 60 19

NOUVELLE-AQUITAINE

• Site Aquitaine

Cité mondiale - 6 parvis des Chartrons
33075 **BORDEAUX** Cedex
Tél. 05 57 85 40 50
bordeaux@apecita.com

• Site Limousin

Maison de l'Agriculture
2 boulevard des Arcades
87060 **LIMOGES** Cedex 2
Tél. 05 55 79 81 11
limoges@apecita.com

• Site Poitou-Charentes

Agropôle - 2133 route de Chauvigny
CS 75005
86550 **MIGNALOUX-BEAUVOIR**
Tél. 05 49 44 75 22
poitiers@apecita.com

